

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

(FLSH)

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE



MEMOIRE DE MAITRISE

SUJET :

ELEMENTS
D'ETUDE SUR LA SOUVERAINTE EN
AFRIQUE

Présenté par :

Seckouba BADJI

Sous la Direction de :

Mr Abdoulaye Elimane Kane

Professeur titulaire

Année Universitaire 2004 - 2005



DEDICACES

➤ Je dédie spécialement ce travail à mon regretté père Lamine Badji.

➤ A toute ma famille.

➤ A toi, Mame Bigué Ngom

REMERCIEMENTS

Je remercie tous les professeurs du département de philo de l'UCAD ; avec une éternelle reconnaissance à mon maître, le professeur Abdoulaye Elimane Kane.

Mes remerciements également à tous les membres du Rocare Sénégal avec une mention spéciale au Professeur Ousmane Gueye.

Je remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué décisivement de près ou de loin à la réussite de mon cursus scolaire et universitaire particulièrement à :

- Assane Dia, professeur de philosophie,
- Ibou Bodian et son épouse Safiétou Diédhiou, Atab Badji et son épouse, Omar Bain Sonko ; Ibrahima Sane, ancien directeur de radio sénéégal ;
- La famille Badji à Mbour ;
- Mes tantes Oumy Diatta et Mariama Badji ;
- L'inspecteur Galadio Touré
- Mme Françoise Badji Coly ;
- Mes amis de toujours : Mamadou Lamine Badiane, Pape Lamine Sané, Sény Sonko, Moussa Diaouné, Lamine Diédhiou, Pape Landing Diémé, Aliou Camara, Ibrahima Vieux Sané, Malang Bodian.
- Rokhya Sané , Banna Sané, Fatou Diatta.
- Tous les membres de l'amicale des Etudiants de Bignona - commune et du village de Kagnobon.
- Je remercie les camarades du département de philo : Ahmadou Belal Baldé, Pape Ngom, Saliou Diouf, Asta Thiam, Malick Sarr, Charles Norbert Diéne.....

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	4
 CHAPITRE I : APPROCHE DEFINITIONNELLE	
I-1 Contenu historique du Concept de Souveraineté.....	7
I-2 Du pouvoir souverain en Afrique : Des détenteurs et du peuple.....	14
 CHAPITRE II : LES CONQUETES DE LA SOUVERAINETE	
II-1 Les luttes de libération nationales : les sens de l'indépendance.....	24
II-2 Des transitions démocratiques : le cas des conférences nationales.....	33
 CHAPITRE III : SOUVERAINETE ET CITOYENNETE	
III-1 Du choix des dirigeants du peuple : Des élections.....	44
III-2 Des partis politiques.....	51
 CHAPITRE IV : SOUVERAINETE ET DEMOCRATISATION	
IV-1 Le défi de l'éthnicité	60
IV-2 De la nécessité d'une culture politique démocratique.....	66
 CONCLUSION.....	 75
 BIBLIOGRAPHIE.....	 78

INTRODUCTION

L'histoire africaine continue à offrir un spectacle odieux à la face du monde malgré les espoirs suscités par les indépendances. En effet, dans une époque marquée par la mondialisation, le continent noir se déchire. Les Etats qui le composent, sont victimes d'agressions internes comme externes.

Au plan interne, les pouvoirs autoritaires nés au lendemain des indépendances, ont pollué l'atmosphère politique au point de dégrader la condition humaine. Les maladresses constatées dans la gestion de la puissance publique ont engendré des conséquences sans précédent. Ainsi, le bien public est confondu au bien privé. Le clientélisme politique, le népotisme de même que la corruption sont érigés en mode de gestion. Une telle gestion a pour conséquence : la confiscation des libertés, l'explosion du chômage, la généralisation de la pauvreté, la permanence des coups d'Etat, etc.....

Cette situation occasionna au plan externe l'imposition ou l'improvisation de la démocratisation des Etats sans moyens. A ce niveau les mesures prises, pour dit-on sauver l'Afrique de l'effondrement, ont plutôt accentué les difficultés, déjà énormes. Ce qui maintient le continent noir dans la dépendance et réduit fortement sa capacité à entreprendre un avenir meilleur. L'on se demande alors si l'Afrique n'est pas entrain d'échapper aux africains. Autrement dit, le continent noir a-t-il réellement son destin en main ? Ou encore peut-il échapper à l'auto dissolution ? Face à la terribilité de ces questions, la conscience africaine est interpellée pour atténuer l'angoisse existentielle née du risque d'auto dissolution. Ici, le rôle décisif de la pensée est commandé par la réalité socio-économique de l'Afrique comme pour dire que « ce n'est pas la conscience qui détermine la vie, mais la vie qui détermine la conscience »¹. Dès lors, il revient à la pensée la tâche de scruter sereinement l'avenir incertain d'un continent qui se cherche.

C'est dans ce contexte que nous avons choisi délibérément d'apprécier à sa juste valeur la question de la souveraineté en Afrique. Il s'agit, en d'autres

¹ K. MARX, l'idéologie allemande, éditions sociales, 1976, p.78

termes, d'examiner le problème de la politique et de la justice telles qu'elles se conçoivent et s'exercent à travers le continent noir. Ceci pour une raison simple.

En effet, en dépit des difficultés rencontrées, l'Afrique plie mais ne rompt pas. Elle trouve toujours un moyen de rebondir. Donc, elle survit. Ce continent le sera davantage car politiquement, il existe. A preuve dans chaque Etat africain, on s'atèle à organiser des élections pour non seulement traduire la liberté du citoyen à opérer de bons choix mais surtout la capacité de l'Afrique à prendre son destin en main.

Cette rupture dans la démarche, marque le début d'une révolution qui inaugure l'ère d'un nouveau mode de vie appelant un retour aux sources. Opter pour une telle attitude c'est supposer une autre façon de penser qui détermine l'avenir de la philosophie politique. C'est à ce niveau que se trouve l'enjeu du choix de notre thème. Car « l'interrogation sur notre dessein profond, sur la direction à donner à notre existence, doit être la grande affaire de notre effort intellectuel, philosophique, c'est celle qui doit précéder et dominer toute autre question (...) »². Après seulement, l'Afrique pourra revendiquer légitimement et retrouver la souveraineté politique ainsi que la souveraineté économique. Mais auparavant, il faut commencer par inculquer aux africains les valeurs de la modernité. C'est ce qui justifie notre démarche qui s'articule autour de deux parties.

Dans la première partie nous nous sommes attelés à cerner le concept de souveraineté en nous inspirant des travaux de quelques penseurs politiques. Ce qui nous permet de relever que cette notion admet plusieurs sens. Et s'il est admis que la souveraineté interne comme la souveraineté externe demeure acquise, il reste que la souveraineté politique et la souveraineté économique sont à conquérir. Comment ? C'est l'objet de la deuxième partie.

Dans cette partie, l'accent sera mis sur la nécessité de civiliser les mœurs politiques pour éviter à l'Afrique de s'éloigner durablement des chemins du développement. Pour réussir ce pari, il serait judicieux de procéder à l'éducation des populations africaines aux valeurs citoyennes et démocratiques. Ainsi, seront endigués et éradiqués les fléaux qui gangrènent le continent noir.

² M. Towa, Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle, ed. Clé Yaoundé, 1971, pp.53-54

PREMIERE PARTIE

Sources et Caractéristiques du Concept de Souveraineté en Afrique

Chapitre I : Approche Définitionnelle

I .1 CONTENU HISTORIQUE DU CONCEPT DE SOUVERAINETE

Chaque individu a une volonté c'est à dire une tendance à vouloir, à désirer ou à agir. Cette situation est à l'origine le plus souvent des conflits. Prenons en exemple deux cultivateurs qui veulent cultiver du riz ; qui plus est, ont la même quantité de semences. Devant l'indisponibilité des terres, ils constatent qu'il ne leur reste qu'un seul endroit pour réaliser leur rêve. Dès lors, il y a a priori risque de conflit si l'un d'eux ne renonce pas à son projet.

Alors pour éviter l'affrontement, ils décident de dialoguer pour s'entendre afin de trouver une solution au problème. Deux solutions s'offrent à eux : soit ils optent pour la rotation c'est à dire l'utilisation des terres à tour de rôle ; soit ils divisent l'espace à cultiver en deux parties égales. Mais comme c'est déjà l'hivernage et que personne ne peut attendre, ils optent pour la deuxième solution. Ainsi, en décidant de se parler ils ont évité le conflit. Ils réduisent, à travers cet acte, leurs volontés particulières en une seule et même volonté, gage de sécurité.

De là, on imagine le phénomène se reproduire à l'échelle du quartier, du village, de la ville, du pays ou de l'Etat. Tout cela pour dire que chaque individu possède un pouvoir naturel qu'il tend à vouloir exercer. L'exerçant, il se heurte à son semblable ayant un pouvoir similaire. S'ouvrent alors les portes d'un vaste champ d'hostilité. Néanmoins, les solutions existent pour éviter la confrontation.

En effet, pour rassurer tout le monde et vivre en quiétude, des individus - à l'image de nos deux cultivateurs - ayant les mêmes besoins et les mêmes intérêts décident de s'entendre. Ensemble, ils défissent les règles de la cohabitation harmonieuse. C'est ainsi que voient le jour des institutions de prévention et de règlement de conflit. Il est mis sur pied un pouvoir apte à contenir les conflits et les intérêts individuels et interindividuels, de groupes et d'intergroupes. Ce

pouvoir réduit les volontés singulières – source de conflit – en une seule volonté. C'est la naissance de l'association ou de la pactisation. Essayons d'être plus précis.

Les hommes pour éviter la guerre, renoncent aux besoins pouvant déclencher un conflit. Dans cette dynamique, ils transfèrent le pouvoir qu'ils détiennent par devers eux à une personne ou à une assemblée chargée d'assurer leur défense et leur protection³. Dès cet instant, chaque individu cède ce qu'il a de plus cher c'est à dire sa volonté au profit d'une, de plus large : la volonté générale⁴. Cette volonté, comme la volonté individuelle, détient une puissance que l'on nomme : pouvoir souverain ou souveraineté. Arrêtons-nous un peu et tentons de cerner cette notion.

La souveraineté est d'abord et avant tout un pouvoir c'est à dire une autorité. Un pouvoir qui met en activité les volontés individuelles à travers la régulation. Elle favorise l'expression de toutes les volontés. En effet, lorsqu'un homme est pris isolément, il est individu. Il se présente d'une manière qui le spécifie, le catégorise. Il veut. Il agit. Pour tout dire, il s'exprime. Ainsi il affirme sa liberté c'est à dire sa faculté de dire ou de ne pas dire, d'agir ou de ne pas agir selon sa claire conscience. Cette faculté n'est rien d'autre qu'un pouvoir, qui se dit souverain. De là, l'homme se voit détenir une souveraineté, une faculté de se sentir libre et de la traduire à travers des paroles et des actes. A ce niveau, il s'agit de la souveraineté individuelle car elle résulte de la volonté de chaque individu.

Egalement, il arrive qu'une volonté dépasse la volonté individuelle. En ce moment, il faudrait qu'elle provienne du groupe ou de la collectivité. Celle-ci est une organisation harmonieuse d'individus acceptant de partager les mêmes valeurs et les mêmes règles de conduite au sein d'un même cadre de vie.

Ainsi comme la volonté de l'individu, celle de la collectivité peut s'affirmer. Elle s'affirme d'ailleurs le plus souvent. Alors on parle de souveraineté collective. Après la collectivité, vient la nation. A l'image de l'individu et de la collectivité, la nation aussi a une volonté. La volonté nationale. Celle-ci également s'exprime. Mais qu'est ce que la nation ? A ce sujet, laissons parler Georges BURDEAU : « La

3 TH. Hobbes, Leviathan, trad. De F. Tricaud, Ed. Sirey, 1971 pp. 177-178

4 J. J. Rousseau, Du Contrat social, Garnier_flammarion,1966,11,ch4,pp51-52

nation est une collectivité juridiquement unifiée en personne morale et titulaire de la souveraineté en tant précisément qu'elle est une entité créée pour en être le support»⁵.

C'est dire que lorsque la question du pouvoir relève de la nation, on parle à cet effet de souveraineté nationale. En termes clairs, la souveraineté nationale renvoie à celle qui réside dans la nation. Siège de la souveraineté, cette entité focalise toutes les attentions. Ce qui ne veut pas dire que les autres souverainetés – souveraineté individuelle, souveraineté collective – n'ont aucun effet. Loin de là. Seulement la souveraineté nationale dépasse et conserve les deux souverainetés évoquées. Car elle est le moyen par lequel s'exprime et s'exerce la volonté générale. En définitive, la souveraineté fût-elle nationale, est un instrument à savoir un moyen d'expression. En cela, elle est une arme, une force donc. Ce pendant cette force, faut-il le rappeler, est impersonnelle parce que collective. Donc en devenant une arme c'est à dire un moyen de combat, la souveraineté se fixe un but à atteindre.

En effet, chaque homme pris individuellement a un pouvoir. De même pris collectivement, les hommes ont un pouvoir. C'est également le cas pour un ensemble plus vaste qu'est la nation. Ce pouvoir considéré à degrés différents constitue ce qu'on appelle la souveraineté. Or dans la souveraineté collective comme dans la souveraineté nationale ce sont les souverainetés individuelles qui ont été transférées à un organe central, susceptible de défendre l'intérêt commun : la paix et la sécurité. Alors comme pouvoir, la souveraineté a pour but non seulement de défendre les hommes et les femmes des attaques étrangères mais surtout des torts qu'ils pourraient se faire les uns les autres ⁶. Autrement dit, ce que l'on cherche à travers l'argument de la souveraineté ce sont des garanties protectrices de libertés vis à vis de ceux à qui on a attribué des prérogatives. Parce qu'au début, avant même l'association, l'homme détenait un pouvoir qu'il a par la suite transféré à un organe supérieur. Celui-ci est son représentant. Par

⁵ G. Burdeau, traité de science politique, deuxième édition Tome VI

L'état libéral et les fondements techniques politiques de la démocratie volume II le fondement constitutionnel et les formules gouvernementales de la démocratie gouvernée. pp.48-49.

⁶ T. Hobbes, op.cit p.177

conséquent, il peut parler et agir à son nom. Dès lors il obtient un pouvoir. Il a le pouvoir mais un pouvoir délégué. Ce qui exclut a priori toute possibilité de dérive. Ceci rappelle au représentant le caractère précaire de son pouvoir. Pour ne pas regretter son acte, le représenté (l'individu déléguant) reste vigilant afin de pouvoir contrôler le représentant. Cette attitude marque l'existence d'un contre pouvoir. Cela veut dire qu'en transférant son pouvoir, l'individu n'en est pas pour autant exempt de droit. Il dispose d'une certaine autorité, un "anti-pouvoir" qui lui permet non seulement de veiller sur lui-même mais également de surveiller les actes de l'individu délégué. Dans cette perspective, la souveraineté apparaît comme un instrument de contrôle des personnes représentées sur la personne représentant ⁷.

Toutefois il convient de préciser, encore une fois, que le représentant est une force collective et non personnelle. En ce sens, elle est le tout. Elle est tout parce qu'étant la volonté générale. Une volonté unifiée et unanime qui, relève du consensus et de l'adhésion. Comme telle, elle influence le combat pour la liberté du peuple africain.

En effet, tout est parti d'une conviction : la souveraineté est l'exercice de la volonté générale ⁸. Autrement dit, elle résulte de la volonté du peuple. Elle en est son expression parce qu'elle est l'être du corps politique. De là, on peut affirmer la légitime indépendance et l'égalité naturelle entre les individus, les peuples et les Etats. C'est dire que les hommes naissent libres et égaux, mais aucun d'entre eux ne doit avoir une autorité naturelle sur son semblable. L'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ne dit pas le contraire : « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Ce qui va inspirer des africains dans leur combat pour la liberté et l'égalité. Liberté, parce que de l'esclavage à la colonisation, le peuple africain s'est senti dépouillé de tout son être. C'est l'aliénation ! Egalité, parce que premièrement les Africains sont des hommes, par conséquent des personnes au sens kantien du terme à savoir des êtres dotés de valeurs. Et deuxièmement, les deux guerres mondiales ont permis de

⁷ G BURDEAU, op. cit. p. 147

⁸ J. J. ROUSSEAU, op. cit. l2 , ch1 , p.63

démystifier l'Europe comme puissance souveraine ayant un droit de vie et de mort sur "l'homme de couleur".

Ainsi, armés de principes universaux - liberté et égalité - des Africains vont poser le problème de la souveraineté de leur peuple, soumis longtemps à la domination étrangère. Pour mieux comprendre le sens du combat, actualisons le passé mais en n'évoquant que l'essentiel. Autrement dit nous n'entrerons pas dans les détails.

En effet, l'esclavage n'a pas fini de penser ses plaies, voilà de nouveau que le continent africain se voit agressé, dominé et opprimé C'est la colonisation. Elle est une entreprise qui avait pour prétention de "civiliser" l'Africain. En termes précis, sa mission était d'« humaniser » la « bête africaine ». Alors, est élaborée une idéologie pour appuyer et justifier une « chosification » qui ne dit pas son nom : le colonialisme. Il est un ensemble de thèses qui prône la supériorité de la race blanche vis à vis des autres races précisément celle des noirs. Cette situation contraint le peuple noir à la subordination.

Le colonialisme, pour reprendre Léopold Sédar SENGHOR « c'est la dépendance politique et économique d'un peuple par rapport à un autre »⁹. Dans ce cas le peuple dépendant devient prisonnier. Il cesse de décider par lui-même et pour lui-même. Ce qui veut dire qu'il a "perdu" sa liberté. Sa liberté est confisquée pour tout dire. Donc il faut la reconquérir. Or reconquérir la liberté revient à poser autrement le problème de la souveraineté.

Admettons. La souveraineté c'est la liberté en exercice. Si elle est perdue il faut la retrouver. Car en plus d'être une souveraineté individuelle ou collective, elle est la souveraineté du peuple, la souveraineté nationale. Ceci rappelle l'origine populaire du pouvoir. Celui-ci, dans le cadre de la souveraineté nationale, a pour siège la nation. C'est ce qui apparaît dans l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « le principe de toute souveraineté réside

⁹ SENGHOR, cité par Joseph. Roger De Benoist, "Léopold Sédar SENGHOR et l'indépendance. SENGHOR colloque de Dakar, 1996, p.46

essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui en émane expressément ».

En définitive, le problème de la souveraineté se pose et s'examine de manière globale. Il semble être une affaire qui concerne un cadre supra individuel. Ce qui ouvre des perspectives intéressantes pour un peuple envahi et désuni comme celui de l'Afrique mais qui se bat pour se libérer dans l'unité. Une libération qui interpelle la nation comme structure rassemblant plusieurs individus. Désormais, tout s'organise et se joue à son niveau. Et en s'appuyant sur elle, la nation devient le levier qui détermine le mouvement de la lutte pour la liberté. Nous reviendrons en détails au chapitre deux.

Tout compte fait, l'intérêt porté sur la nation n'est pas gratuit. Il a permis, en effet, d'apporter un début de réponse à la question relevant de la souveraineté en Afrique. C'est ainsi que les revendications pour la libération nationale consacrent le début d'une aventure. Une aventure qui signe l'acte de naissance de l'Etat Africain dont les fondements reposent sur la nation.

Les revendications, pour revenir à elles, dénonçaient le colonialisme, l'impérialisme. A travers elles apparaissaient les signes avant coureurs de la « maturité » du peuple noir. Ce dernier, de plus en plus, éprouve la nécessité de « penser et d'agir par soi et pour soi même ». C'est le début de la marche pour la libération nationale. L'objectif de ce mouvement est de retrouver la liberté. La liberté nationale. Retrouver parce qu'au départ, l'homme noir était libre, indépendant et souverain. Malheureusement à cause de la colonisation, ses repères s'effondrent. Par conséquent, il perd sa souveraineté. Or l'enjeu étant de reconquérir celle-ci, s'engage alors une bataille légitime et légale, qui finit par irriter le colonisateur. C'est dire donc que les rapports colon/colonisé étaient tendus. N'est ce pas ce qui apparaît à travers ces propos de Léopold Sédar SENGHOR : « On nous reproche souvent de n'être pas commodes ni arrangeants ; c'est qu'avant même notre indépendance nous étions indépendants » ¹⁰.

¹⁰ SENGHOR, cité par Nicolas MARTIN, SENGHOR et le Monde - la politique internationale du Sénégal ABC, p 58

Ces propos nous renseignent sur l'état d'esprit des deux camps opposés. L'un soucieux de préserver ses intérêts, appelle au découragement et à l'abandon du « projet séparatiste ». L'autre, assoiffé de liberté, pense trouver dans ce projet la voie du salut. Alors déterminé, il va jusqu'au bout de sa logique. La marche vers l'indépendance est irréversible. A preuve vers les années 1960, plusieurs Etats africains voient le jour. Ils obtiennent ainsi leurs indépendances. Mais de laquelle des indépendances s'agit-il ? Juridique ? Politique ? Culturelle ? Economique ?

Nous reviendrons plus en détails sur les différents sens du concept d'indépendance. En attendant, examinons la nature du pouvoir souverain à travers le continent africain ? Comment se conçoit-il dans la pensée politique africaine ? Comment s'exerce-t-il ? Autrement dit, qui en est le détenteur ? Ou encore y a-t-il un dépositaire ? C'est ce que nous allons voir à présent.

I .2 DU POUVOIR SOUVERAIN EN AFRIQUE : DES DETENTEURS ET DU PEUPLE

Réfléchir sur la souveraineté revient à mettre en lumière la manière dont le corps politique a vu le jour. Il ne serait pas inutile de rappeler que les individus, en unissant leurs volontés et en déléguant leur pouvoir à une structure centrale, créent ce qu'on appelle l'Etat.

Ainsi ils choisissent une personne qui les représente. Celui-ci parle et agit en leurs noms. Sa mission est d'assurer la sécurité et la liberté. Cet homme est le dépositaire du pouvoir souverain. Il est le souverain. Le législateur¹¹. En un mot, il détient le pouvoir souverain. C'est le détenteur. Ce pouvoir faut-il le rappeler, est acquis par délégation. En effet, le corps politique a été institué pour garantir la paix et la sécurité des différents membres. Alors des lois sont créées pour régir les hommes afin d'éviter les conflits. L'individu ne peut plus se faire justice soi-même en cas de litige. Mieux l'on protège chacun de chacun, chacun de tous et tous de tous. Cette protection est du ressort du représentant qui détient par-devers lui un pouvoir dit souverain. A ce titre, il est chargé de veiller au respect et à l'exécution des lois.

Seulement le pouvoir dont il est question, n'est pas une autorité sans limite pour le représentant. Car il a appartenu d'abord à l'être collectif, l'ensemble du peuple. C'est ce dernier qui, par consentement, le transfère à quelqu'un d'autre dans le but de rendre possible la vie en communauté. Par cet acte, il se dessaisit. Donc il « perd » le pouvoir souverain. Désormais, le pouvoir souverain ne l'appartient plus parce qu'il l'a délégué. Cette situation durera tant que la paix et la sécurité seront assurées par le « délégué ». Dans cette logique, le représenté à savoir l'être collectif lui doit obéissance et soumission jusqu'à la limite du possible. Ce qui veut dire qu'en définitive le délégataire est en droit de reprendre ses prérogatives lorsque le délégué ne peut plus assurer ce pourquoi il a été choisi. Ainsi il se ressaisit. Il redevient souverain. En réalité, il n'a jamais cessé de l'être. Il n'a fait que déléguer son pouvoir. Déléguer quelqu'un c'est lui conférer

¹¹ T. Hobbes, op. Cit.. p 216

des pouvoirs pour agir à votre nom. C'est un acte temporaire et non définitive. Tout ceci pour dire que dans tous les cas seul le peuple, l'entité nationale restera et demeurera toujours souverain. Il ressort de là qu'il en est la principale autorité. Ce qui du reste influence également les dirigeants africains dans leurs entreprises politiques. Comment ? Essayons d'en savoir un peu plus.

Les Africains en revendiquant l'indépendance, voulaient obtenir un pouvoir. Le pouvoir souverain. Avec l'indépendance, ils l'ont obtenu. Donc ils sont devenus souverains. Souverains non pas individuellement ou collectivement mais dans une dimension nationale. C'est ce que nous avons appelé la souveraineté nationale. Elle est celle qui renvoie à la volonté générale, expression de la nation. Pour revenir à cette notion, essayons de cerner sa signification. La nation est un tout homogène, régi par des règles et des lois. Qui plus est, renvoie à un rassemblement d'individus vivant dans un même pays et dirigés par un même gouvernement. Ce qui suppose l'existence préalable d'un territoire déterminé mais également d'un contrat, signe d'un consentement volontaire.

En termes clairs, la nation n'est pas un ensemble d'individus homogènes naturellement constitués. Elle est le fruit d'un long processus qui se construit dans le temps. A cet effet, l'on peut soutenir avec Aminata DIAW qu'elle n'est pas une réalité en soi, donnée a priori. Elle est une entité à réaliser. Pour cela, elle a besoin du soutien décisif de l'Etat. A ce titre, la nation devient un mythe fondateur et projet politique que l'Etat se doit de réaliser¹². Cette réalisation exige l'acceptation de l'idée de nation comme mythe c'est à dire « histoire qu'on se raconte, mémoire qu'on se fabrique : elle est avant tout catégorie discursive qui ne dit pas le réel mais le crée, l'invente, l'imagine »¹³. C'est dans cette histoire que les esprits qui se sont rassemblés, se ressemblent, se découvrent, se comprennent, s'acceptent et se tolèrent. Ils deviennent Un mais dans la diversité. C'est l'unification. Elle crée les conditions de possibilité de l'unité, facteur d'intégration. L'unité c'est le dépassement de la diversité, du multiple. Elle est une symbiose ; un miroir à travers lequel chaque élément du tout, de l'entité, se regarde, regarde l'autre et se

¹² A. DIAW, « La problématique de la Nation dans la pensée politique de SENGHOR » SENGHOR colloque de Dakar. 1996, p.7

¹³ Ibid p.10

reconnaît à travers ce regard. Ainsi, il s'accepte, accepte l'autre qui n'est autre que lui-même. Un autre soi-même. Ce qui crée un sentiment intégrateur entre les différents membres de la même structure. Dès lors, tout se joue sur le terrain de la nation facteur d'intégration et d'unité nationale. Au niveau de ce champ, se cultive et se développe un projet politique.

En Afrique, ce projet politique est d'abord et avant tout une revendication : l'indépendance des colonies. L'on s'attaque alors à l'idéologie qui sous tend l'entreprise coloniale dans l'espoir de réhabiliter l'homme noir. C'est ce qu'Aminata DIAW a appelé la « déconstruction du discours colonialiste ». Des décombres de cette déconstruction devra naître un discours restructeur capable de revaloriser « l'ensemble des valeurs de civilisation du monde noir ».

Ensuite prônant l'unité, ce projet politique constitue une béquille pouvant aider à la marche des peuples et des Etats africains vers l'accession à la souveraineté. Il est, pour être court, la revendication d'un pouvoir politique à savoir un bien commun dont la gestion sera assurée par et pour les Africains. Seulement cela suppose l'existence d'une puissance publique, l'Etat support du pouvoir politique. Ce dernier, d'ailleurs avec l'accession à l'indépendance du peuple africain est conçu d'une certaine manière. Mais avant cette période, rappelons simplement que le pouvoir politique s'obtenait de deux manières : soit par la force, soit par le consentement. Nous ne retiendrons que la deuxième possibilité. Car c'est elle qui a beaucoup inspiré des africains dans leur entreprise de conquête de liberté vis à vis de la puissance coloniale. En attendant d'y revenir en détail, examinons maintenant la nature du pouvoir politique après l'accession à la souveraineté nationale du peuple africain.

En effet, l'indépendance a engendré la naissance d'un cadre institutionnel qui se nomme l'Etat. Ici, il s'agit précisément de l'Etat post colonial. Arrêtons-nous un peu pour voir comment il a vu le jour. Quel a été son but ? A t-il réussi sa mission ?

L'Etat est d'abord une organisation politique dans la quelle se meuvent et s'affirment des volontés conscientes en vue de réaliser une commune volonté de

vie commune. En cela, il se doit de réaliser la nation¹⁴. On parle d'Etat nation c'est à dire une combinaison de l'Etat et de la nation. De ce modèle est né l'Etat post colonial. Il est de manière précise, une inspiration de l'Etat nation occidental. Il résulte des luttes anti-coloniales. Autrement dit, il est « l'aboutissement d'un processus d'intensification et de radicalisation des luttes porteuses des aspirations des masses africaines au lendemain de la seconde guerre impérialiste dite mondiale »¹⁵. Ainsi, il s'entend et s'incarne comme cadre d'expression des volontés conscientes des différents peuples africains. Dans ce cas, sa mission est de réaliser l'unité nationale afin de rendre possible le développement socio-économique dans une démocratie adaptée à la réalité africaine.

L'instauration de la paix, de l'ordre, de la stabilité ainsi que la promotion des droits et des libertés des individus et des collectivités relèvent également de sa compétence¹⁶.

Produit de la colonisation et ayant l'allure d'une démocratie libérale, l'Etat post colonial proclame le principe selon lequel le pouvoir souverain n'appartient qu'au peuple. Depuis l'« Etat africain » a fait son chemin. Et le constat n'a pas manqué de révéler des failles dans son fonctionnement. La situation est tout simplement alarmante. Car l'unité nationale est loin d'être une réalité. La stabilité est précaire pour ne pas dire inexistante. Les droits et les libertés sont confisqués. Le dialogue, la concertation et le consensus sont relégués au second plan. La force prime et prend le dessus sur tout. Tout devient force et au premier chef, le pouvoir politique.

Une force qui concentre tout, tout autour d'elle. Elle ne libère ni ne favorise l'initiative individuelle. Elle réprime, par conséquent étouffe les libertés. Pour tout dire, elle terrorise. Au Total dans l'Etat post colonial le pouvoir politique est basé et centré sur la force. Par conséquent, les lois sont méprisées. La seule loi, demeure celle de la volonté et du bon désir de l'autorité souveraine. C'est le totalitarisme. Dans ce régime les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires sont

¹⁴ L.S.SENGHOR, Nation et voie Africaine du Socialisme, Présence Africaine, p24

¹⁵ S.B.MBUUP, « Identité culturelle, démocratie ou muntucratie ? limites du modèle occidental et nécessité d'une perspective africaines, Démocraties Africaines, 1995, p.49

¹⁶ Ibid .

concentrés entre les mains d'un petit nombre de dirigeants. Pire les droits de la personne humaine sont négligés. On privilégie la force, la raison d'Etat et la pensée unique. A ce stade, il faut rappeler que ce fût vers les années soixante (60) que les coups d'Etat mirent fin , dans beaucoup d'endroits, au pluralisme politique et instaurèrent le parti unique. Ce phénomène a entraîné la transformation du pouvoir politique en « chefferie d'Etat » et « l'étatisation des moyens de l'information »¹⁷. Dès lors s'arrogeant tous les pouvoirs, les détenteurs de la puissance publique contraignent le peuple à être spectateur dans le jeu politique. Passif, le peuple devient une marionnette. Il est manipulé, orienté et idéologisé. Il a les mains liées. Sa volonté n'est pas prise en compte. Il n'est plus volonté.

Il a cessé de l'être dès l'instant qu'il ne s'exprime pas librement. Ce qui pervertit le pouvoir politique car « au lieu que ce soit la volonté du peuple qui crée le pouvoir et le légitime, c'est la force qui crée le pouvoir, le légitime et fabrique la volonté du peuple. Il en découle que, aussi longtemps que faire se peut ; le pouvoir ainsi conquis demeure la propriété privée de ses détenteurs. Il ne se partage pas et n'a pas vocation à changer de titulaire »¹⁸ . Ainsi l'esprit et la lettre de l'indépendance prennent des couleurs. Autrement dit, le pouvoir politique issu de la volonté du peuple est dénaturé. Il est dévié de son objectif parce que ne reflétant plus l'expression de la volonté générale. C'est une minorité, à la limite un seul homme, qui concentre et s'arrose tous les pouvoirs de l'organe étatique. Ce qui laisse dire que le pouvoir est individualisé. Il s'incarne à travers l'image d'un homme. Ce dernier confond le bien public et le bien privé. Il ne distingue plus son bien et celui du peuple. En un mot, il confond dans sa personne à la fois « l'exercice » et « la propriété » du pouvoir. La propriété c'est le droit d'user et de disposer d'un bien d'une façon exclusive et absolue. L'exercice, quant à elle, renvoie à la pratique d'un art, au sens d'une habile manière d'entreprendre une œuvre selon les normes. De là, apparaît une certaine conception de la politique.

En effet, la politique est affaire « d'art » mais également de science. L'art, de manière générale, se caractérise par la fin qu'il poursuit : il vise le bien de l'objet auquel il s'applique. L'art n'atteint son but que grâce au savoir. De son côté, la

¹⁷ T.mwayila, l'Etat post colonial facteur d'insécurité en Afrique, Présence africaine p p 12-13

¹⁸ . Ibid p.17

politique est la recherche et la poursuite du bien de l'Etat. Alors comme l'artiste, le bon politique doit acquérir une certaine connaissance du terrain. Cette disposition fera de son activité non pas simplement un art mais également une science c'est à dire un savoir qui peut être appris et enseigné. Art et science font de lui une personne avertie, capable de faire preuve de jugement.

En définitive, le politique c'est celui qui a un talent, à savoir une qualité naturelle ou acquise pour exercer son activité. Dans cette optique, son talent se reconnaît à son « sens » des affaires politiques. L'homme politique, en d'autres termes, doit avoir la capacité d'entrevoir les conséquences possibles d'une décision et d'anticiper sur le sens futur d'un événement. Ainsi, il doit savoir apprécier les situations en vue de prendre les bonnes décisions au bon moment. Ce qui revient à dire que la politique est une affaire sérieuse. Un jeu sérieux, qui appelle la passion, la responsabilité et le coup d'œil¹⁹. Dès lors la pratique de cette activité relève de deux critères : le politique à l'occasion doit être « économiquement indépendant » et « économiquement disponible »²⁰.

Expliquons. Le premier critère renvoie à l'indépendance économique. Nous entendons par-là, le principe selon lequel l'homme politique doit financièrement être autonome. Sa sécurité financière est plus qu'une exigence. Mieux elle est une garantie supplémentaire pour la bonne gestion des affaires publiques. De là, la politique s'affiche comme un moyen de gérer l'intérêt général. Elle offre certes des avantages pour celui qui s'y adonne mais ce n'est pas pour autant une raison qu'il en soit dépendant. Le vrai politique c'est celui qui œuvre pour l'intérêt général en offrant des possibilités à la structure qu'il dirige. C'est pourquoi riche, il doit l'être non seulement pour atteindre sa mission mais aussi pour appuyer sa structure.

Dans cette logique, il doit être « économiquement disponible ». C'est le deuxième principe. Il révèle que le politique doit avoir les moyens techniques et financiers de son activité. Ce qui suppose une bonne assise financière afin de mieux actionner l'entreprise politique, synonyme d'appareil étatique. Loin d'être

¹⁹ M.Weber, Le savant et le politique , 10/18 , 1963, p 195

²⁰ Ibid, p 138

un bien privé, l'entreprise politique est un bien public qui se veut comme organe de prise en charge des hommes qui ne confondent pas « l'exercice » et la « propriété » du pouvoir malgré au paravent leur apport financier. Exercer un pouvoir c'est renoncer à soi pour autrui, un autrui soi-même. Car en définitive le bonheur d'autrui c'est le bonheur de soi-même. Exercer un pouvoir c'est œuvrer pour la volonté générale. Ce qui n'est pas le cas lorsqu'on est propriétaire du pouvoir. Etre propriétaire d'un pouvoir c'est le considérer comme une marchandise. En un mot, c'est s'atteler uniquement à son propre bonheur. A sa volonté particulière.

Tout compte fait, en Afrique il est rare d'éviter la confusion entre l'exercice et la propriété. Si non qu'est ce qui explique le divorce entre le peuple et son dirigeant ? Comment expliquez le changement d'attitude des hommes politiques une fois au pouvoir ? A qui la faute ? A la réalité du pouvoir ou aux caprices du politique ?

Donner une réponse à ces questions revient à examiner de près la manière dont se conçoit et se pratique l'activité politique dans les différents régimes politiques en Afrique. En effet, il y'a deux façons de faire la politique : vivre pour la politique et vivre de la politique²¹ . Vivre « pour » la politique c'est faire de celle-ci le « but de sa vie ». C'est en quelque sorte lutter pour une cause. S'engager. S'engageant, on donne sens à la vie. A sa vie. Ce qui procure en soi une certaine satisfaction, un certain équilibre interne. Par contre vivre « de » la politique c'est transformer celle-ci en une source permanente de revenus. Dès lors, elle devient une activité lucrative, un fonds de commerce. Cette situation ouvre la voie à la compétition sauvage. A ce niveau, le régime politique offre deux possibilités. Autrement dit, pour être concis et moins catégorique, disons que deux régimes sont possibles à ce stade de l'analyse : l'absolutisme et la démocratie. L'absolutisme est un système politique dans lequel tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains d'une seule personne. La démocratie, elle, est un système politique qui favorise l'exercice du pouvoir par et pour le peuple. Dans ce système le peuple exerce sa souveraineté.

²¹ M. Weber, op. cit. p.137

L'absolutisme ouvre la voie à la tyrannie, à l'utilisation de la violence comme mode de gestion de la cité. Ce qui oppose naturellement le peuple à son chef. Or en affirmant la souveraineté populaire l'objectif était d'instaurer la démocratie pour éviter ce genre de conflit. Alors par acquis de conscience, le chef en tant que particulier et représentant se doit de servir la volonté populaire. Il y va de son intérêt. Car la volonté populaire est le baromètre du climat politique. Elle détermine les rapports entre le dirigeant et son peuple. C'est d'elle que dépend l'avenir de tout homme au pouvoir.

Il en résulte que le maintien d'un climat apaisé entre ces deux sphères, passe par la vénération de la loi, expression du consentement populaire. Par elle, en effet, le peuple et le dirigeant se neutralisent mutuellement. Cette ambiance rappelle les principes du régime démocratique. Dans celui-ci, l'autorité des lois relève du domaine législatif c'est à dire d'une assemblée regroupant les élus du peuple. Il revient à ces derniers de contrôler l'action du chef et de ses bras exécutifs à savoir ses ministres.

Dans le régime absolu, c'est le chef qui fait et défait les lois. Il détermine le juste et l'injuste, le bien et le mal. Le bonheur et le bien du peuple dépendent entièrement de lui. Le peuple est « son » peuple. Son bien ? Sa chose ? Il l'utilise à sa guise. Il est sa propriété. Le pouvoir devient une propriété privée de son détenteur. Ce dernier développe une idéologie dont le but principal est le maintien au pouvoir. Se pose alors le problème de la succession, de la sécurité, du développement et de la liberté. Il est vrai que tout homme qui fait de la politique aspire au pouvoir²². Et une fois au trône, il s'y installe non pas provisoirement mais définitivement. Expliquons.

Lorsqu' on décide de faire la politique, on s'engage. Autrement dit, on se bat pour une cause, un idéal. L'on croit en des principes qui nécessitent un combat pour leur triomphe. Ces principes sont des universaux : égalité, justice et liberté. L'homme qui comprend et s'approprie ces notions, se positionne naturellement comme un politique. Il s'intronise comme la voix du peuple. Son défenseur ! Il se donne pour mission la conscientisation et la libération du « bas peuple » c'est à dire la masse qui s'adonne aux tâches subalternes. Se confondant à celle-ci, il fait

²² M. Weber, op.cit., p.135

sien ses préoccupations. De son côté, le peuple se reconnaît, s'identifie à lui par conséquent le soutien. Il se soutient.

De là, naît une complexité qui profite largement au politique. Exploitant favorablement cette situation, le bon politique excelle. Il triomphe. Il est au pouvoir. Il a le pouvoir. Désormais, il se soucie plus de son bien être que d'améliorer les conditions d'existence de son peuple. Ainsi, il fortifie sa position, élargit sa base. Bref, ce qui l'intéresse et le préoccupe c'est son maintien au pouvoir. Dans cette perspective, l'homme politique écarte ou élimine ses adversaires. Il étouffe les libertés et élabore des lois selon son désir et son vouloir. Les institutions de la république ne sont pas épargnées. Elles sont manipulées. La constitution, c'est à dire la loi suprême, est torpillées. Au même moment le peuple opprimé, s'offusque. Il gronde. Déception! Trahison! La confrontation est inévitable. Les stratégies de riposte sont élaborées à cet effet. Les rapports se corsent et se posent en termes de fort et de faible. De colon et de colonisé. C'est le retour à une situation d'avant indépendance. Déléguant son pouvoir et conscient de ce fait, le peuple tente de reprendre ses prérogatives mais c'est sans compter avec la détermination de son chef. Celui-ci prétend être fort et se croit tout permis. Or il oublie que « le plus fort n'est jamais assez fort pour rester toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir »²³. Tout ceci pour dire que la force ne fait pas le droit. Elle fausse les règles du jeu politique lorsque son utilisation n'est pas légitimée à l'intérieur d'un cadre réglementaire, l'Etat. Situé au-dessus des individus ou des groupes, l'Etat se distingue du corps politique. Il ne se confond pas non plus à la société. Cette position fait de lui un arbitre, c'est-à-dire un organe crédible apte à gérer et à trancher les conflits d'intérêts. L'Etat, pour tout dire, est l'instrument nécessaire à l'ordre social. Pour cette raison, il a besoin d'être fort. Ce qui justifie certainement l'usage de la violence mais de la « violence légitime » pour reprendre Marx Weber.

Cette prérogative, dévolue à l'institution étatique, permet d'éviter la confusion des rôles et des intérêts. Car le chef qui se confond à l'Etat par l'usage abusive de la violence, tend plutôt à opprimer qu'à gouverner. Or gouverner n'est pas soumettre. Gouverner c'est canaliser les passions individuelles pour ne laisser

²³ J.J. Rousseau, du Contrat Social, op. Cit, livre I, ch III, p 44

s'exprimer que l'intérêt général. Il est l'acte qui consacre la disqualification de la compétition sauvage par l'arbitrage et la prévision. Gouverner c'est agir dans le présent en se servant du passé pour contenir l'avenir. A cet effet, force doit rester à la loi pour assurer la sûreté et la liberté individuelle²⁴. Cela est la mission de l'Etat dont le dirigeant - le représentant - est chargé de traduire en acte. Malheureusement, rare est le dirigeant africain qui remplit convenablement cette mission. D'ailleurs les « transitions démocratiques africaines » confortent ce point de vue. Elles inaugurent une nouvelle ère dans le mode de gestion de l'espace public. En atteste, le rôle joué par les concertations nationales tenues dans quelques pays comme le Bénin. A travers elles, c'est l'avenir de l'Etat africain qui est en jeu. Dès lors, se pose avec acuité le problème de l'Etat post colonial. A-t-il failli à sa mission ? Quel sens peut-on donner aux conférences nationales ? S'agit-il d'un moyen d'expression des libertés ? Ou encore est-ce une nouvelle conquête de la souveraineté après celle des luttes de libération nationale ? Essayons d'en savoir un peu plus.

²⁴ J. LOCKE, Traite du Gouvernement Civil (1990), trad. de D.MAZEL, Ed. GARNIER - FLAMMARION pp 277 - 278

Chapitre II : LES CONQUETES DE LA SOUVERAINETE

II .1 LES LUTTES DE LIBERATION NATIONALE : Les sens de l'Indépendance

Après l'esclavage, la colonisation. Deux périodes, deux délits ! Impunis ? En effet, il ne s'agit pas d'intenter un procès contre ces deux fléaux de l'histoire. Non, sans regret. Seulement, il ne serait pas inutile de rappeler qu'ils ont contribué à « dépeupler » et à « dépouiller » le continent africain de son être. Aussi, la sous-estimation, la dégradation et la dépréciation de l'homme noir sont à leur actif.

La colonisation apparemment récente dans les esprits, a été une agression dont les conséquences restent et demeurent pour toujours l'humiliation. L'aliénation. Au même moment la barbarie s'installe avec l'éclatement des deux guerres qui n'épargnent pas les africains. Ces derniers sont mis en contribution. Mieux leur participation à l'effort de guerre fut historique et décisive au point de marquer la conscience mondiale. A l'occasion, le vrai visage du colon avait été découvert. Ses masques sont à terre. Il ne fait plus peur. Il apparaît comme il est : un homme, tout court et rien d'autre. Autrement dit, il est à la fois animal et raison, bête et esprit. Donc il est capable du meilleur comme du pire. Les deux conflits mondiaux sont toujours présents dans les esprits pour en témoigner. La prise en compte de toutes ces considérations, favorise une prise de conscience chez les africains. Se sentant prisonniers, ces derniers réclament plus de libertés. Désormais, le désir de changer de condition est plus qu'une nécessité. Les données changent. La révolte frappe à la porte du maître. Et la marche vers l'indépendance est irréversible. En effet, ce mouvement a été l'œuvre de quelques africains formés à l'école du blanc. Il s'agit précisément de Léopold Sédar Senghor, d'Aimer Césaire pour ne citer que ceux- là.

Intelligents et conscients, l'histoire a voulu qu'ils soient les principaux acteurs de la libération. Celle-ci, pour aller à l'essentiel, s'entend au sens d'indépendance. Vaste entreprise mais pas impossible ! Alors vive l'indépendance ! Seulement pour y arriver tout un chemin à parcourir. A preuve ,

la réalité politique a imposé à cette notion plusieurs sens. Pour s'en convaincre, suivons le mouvement.

L'indépendance est d'abord et avant tout le « droit et le mérite d'être différent »²⁵. A ce titre, elle s'appuie et se fonde sur la culture, à savoir l'ensemble des valeurs qui structurent la personnalité de l'Afrique. Loin d'être une idéologie encore moins un programme politique, l'indépendance est une stratégie²⁶. Autrement dit, elle est une combinaison d'actions visant la liberté du peuple noir.

Etre indépendant, avons-nous dit, c'est être différent. Marquer sa différence ! Pour ce, l'on exhume, brandit et valorise le passé. Un concept est élaboré à cet effet : la négritude. Au début, arme de « légitime défense », elle a été par la suite une prise de conscience, une revendication à l'égalité de traitement dans la dignité humaine. Au-delà de son aspect littéraire, la négritude traduit une certaine vision du monde noir. Elle exprime une politique ; celle de « l'homme noir » en situation de dominé. Celle dont le discours poétique, évoque un passé avenir. En un mot elle est une philosophie qui, se servant du marteau et de la truelle, déconstruit et reconstruit, pour réhabiliter. En somme « la négritude (...) s'énonce comme reconstruction d'un imaginaire déstructuré par l'entreprise coloniale ; elle se fait bricolage d'un passé non pas révolu mais à créer parce que totalement déterminé par le présent, par la nécessité de la lutte pour l'indépendance »²⁷. Ainsi s'abreuvant du passé, elle n'en est pas moins une philosophie du présent, qui s'ouvre à l'avenir. Par conséquent, elle se doit d'inventer les valeurs d'un « monde nouveau » dans lequel l'homme, sans coordonnées raciales, est maître d'œuvre. Car en définitive, seul ce dernier compte.

²⁵ N.Martin, Senghor et le monde, -La politique internationale du Sénégal A B C , p.57

²⁶ Ibid p.58

²⁷ A .Diaw, op. Cit. p.11

Au total, la négritude s'incarne comme un retour. Un retour au pays natal²⁸. Un pèlerinage aux sources ! C'est la purification pour l'entame d'une « vie nouvelle » dans un « monde nouveau ». Ce qui suppose une mort c'est à dire un commencement : « La fin du monde Parbleu »²⁹. Donc il faut commencer, mais par la fin : la fin du monde, celle de l'aliénation des noirs. La fin de ce monde correspondra au triomphe de la liberté du monde noir. C'est dire que le commencement renvoie à la libération des noirs. C'est le point de départ. Alors debout !

Comme nous venons de le voir, la marche vers l'indépendance a été un mouvement continu. Elle a nécessité la mise en œuvre d'une méthode, d'une stratégie qui a contribué à l'accélération de la décolonisation. Comme pour dire que l'indépendance n'est pas une fin en soi mais un moyen pour dopper le processus de libération de l'homme « aliéné ». Celui-ci non seulement doit se libérer de l'autre mais également et surtout de soi-même. La liberté n'est pas simplement une attitude qui consistant à se départir d'une situation encombrante. Etre libre, c'est se sentir capable de création et d'innovation. Etre libre, c'est émettre des idées qui influent sur le cours de l'histoire. La liberté est, certes, absence de contrainte mais aussi elle est reniement et dépassement de soi. Elle est refus et participation volontaire. L'homme libre est celui qui compte et pèse sur l'échiquier mondial. Voilà ce vers quoi doit tendre l'indépendance. Ce qui fait d'elle une démarche progressive. Qu'en est-il exactement ?

De prime abord, l'indépendance est posée comme une affaire d'autonomie, c'est à dire la liberté de se gouverner par ses propres lois. En effet, l'auto proclamation de l'Europe comme centre du monde a pour conséquent l'occupation de l'Afrique. « Lieu des ténèbres », le continent noir reçoit malgré lui, la visite des explorateurs et missionnaires pour, dit-on, « civiliser » son peuple « barbare ». Quelle audace ! Aidés en cela par l'église et l'école, ils pénètrent « l'esprit africain ». Ce dernier est dompté puis remodelé. Possédé, il ne s'appartient plus.

²⁸ A. Césaire, Cahiers d'un Retour au Pays Natal, Présence Africaine, 1983

²⁹ Ibid p. 53

On parle d'assimilation. Ce qui heurte plus d'une conscience. Des voix s'élèvent et dénoncent cette situation. La contre attaque est amorcée : l'esprit africain doit se retrouver soi-même tout en se collant à la réalité. A ce niveau, il s'agit d'extraire dans le « fait colonial » des armes pouvant appuyer le combat pour l'indépendance. L'option pour une telle démarche doit permettre à l'africain en situation de retrouver sa capacité à opérer des choix libres et réfléchis. Car faut-il le rappeler, « être colonisé » c'est perdre toutes possibilités de choix. Or le combat engagé contre le fléau de la colonisation consiste à retrouver la liberté de choisir et de se choisir, de proposer et de se proposer des lois puis de les respecter. C'est cela être autonome . L'autonomie c'est le choix délibéré d'un cadre institutionnel pouvant favoriser l'émancipation d'un peuple qui, accepte dorénavant d'y vivre. Ce qui suppose « l'association » pour reprendre la pensée de Léopold Sédar Senghor. C'est la deuxième étape de la marche vers l'indépendance. Tactique ou réalisme politique ? Nous en serons un peu plus loin.

En effet, l'association est une réunion d'individus pour un intérêt commun. Et dans l'optique de l'indépendance en Afrique, elle doit de se réaliser dans un cadre fédéral. Ici, il s'agit précisément d'une « République fédérale », c'est à dire un organe une et divisible³⁰. C'est ce que l'on appelle le fédéralisme. Il prône la distinction dans l'unité. En d'autres termes, l'association suppose la spécificité et l'égalité. Donc les peuples qui y consentent doivent venir d'eux-mêmes, sans contrainte. En cela, elle constitue un acte délibéré renseignant du degré de liberté d'un peuple.

En ce qui concerne le peuple africain, elle marque sa détermination à marcher résolument vers l'indépendance. Malheureusement la proposition associative à travers la fédération fut rejetée par la métropole. Mais le mouvement ne s'arrête pas pour autant. Il continue. Alors l'on propose à la place la confédération. Elle a pour ambition de regrouper la structure fédérale et les Etats dits indépendant (ceux d'Indochine et d'Afrique du nord). Stade ultime de la

³⁰ J.R. DEBENOIST, op. Cit. p.40

marche, la confédération se propose comme le dernier recours pour une indépendance avec la métropole.

En somme, l'accès à l'indépendance du peuple noir appelle la construction d'une véritable pyramide institutionnelle dont les fédérations primaires, à savoir les Etats autonomes constituent la base, le milieu renvoyant à la république fédérale et l'union confédérale au sommet ³¹. A l'arrivée rien de tout cela. Le projet a avorté par manque de consensus et pour absence de vision commune entre les dirigeants africains sur la question. Pour les uns comme Léopold S. SENGHOR, l'Indépendance doit s'obtenir au terme d'un large rassemblement concerté. Tel n'a pas été la vision des autres qui proposaient l'indépendance avant la confédération. Ce fut la position de Sékou TOURE : l'indépendance immédiate et sans condition. Cette position triompha. L'unité africaine base même de l'indépendance, demeura un slogan. Et l'indépendance s'éclora en indépendances. Les forces se dispersent. Chacun y va à sa manière. L'Afrique se fragilise. Elle devient un continent perméable parce que désunie. L'exploit de s'unir en une seule et unique entité organique est différé. On parle alors d'Etats africains indépendants en lieu et place de l'Etat africain ou des Etats unis d'Afrique. Au fond, le problème de l'indépendance tel qu'il a été abordé jusqu'ici, a plutôt insisté sur l'aspect institutionnel. En d'autres termes, le contenu a été négligé pour ne pas dire reléguer au second plan. En vérité, il n'a refait surface que quand l'indépendance sur la base de l'unité africaine a avorté. Pourtant son examen est important à plus d'un titre.

En effet la notion d'indépendance semble inépuisable. Elle est difficilement cernable, parce que polysémique. C'est dire que donner un contenu spécifique à l'indépendance, a été une tâche difficile nécessitant beaucoup d'imagination et de clairvoyance. Cela, le dirigeant africain l'avait bien compris. Et pour donner du crédit à sa lutte, il se saisit du concept, le travaille pour le façonner. Il se l'approprie. Du moins, il essaye de lui imprimer une marque. L'indépendance

³¹ J.R. DE BENOIST, op. cit. pp42-43

prend des couleurs. L'heure de la séparation a sonné : c'est la décolonisation. Déjà, nous sommes vers les années soixante (60).

Ainsi, l'acte premier de la décolonisation a été le transfert des compétences, jusqu'ici monopolisées par la métropole, vers la colonie. Il s'agit non pas de l'Indépendance mais plutôt de l'indépendance juridique ou formelle. Loin d'être un titre foncier, l'indépendance juridique n'en est pas pour autant qu'un acte. Autrement dit elle est une reconnaissance officielle traduisant dans les faits, l'existence d'une puissance publique autonome : l'Etat post colonial. Il revient à ce dernier d'organiser les peuples libérés du joug colonial. A ce titre, il choisit librement sa forme d'organisation politique et sa constitution. En termes clairs, l'indépendance juridique n'est rien d'autre que la « souveraineté interne » ou « souveraineté dans l'Etat ». Elle révèle la puissance de l'Etat qui, pour s'exprimer bénéficie des règles de droits. A partir de celles-ci, la puissance publique s'oblige et oblige ses sujets à lui obéir. Il y va de sa crédibilité et de sa survie. Car en s'obligeant, l'Etat obéit aux lois qu'il a lui-même édictées. De là, il devient sujet de droit national. Ce qui évite les excès dans l'exercice du pouvoir.

Ce pendant, l'Etat n'est pas simplement un sujet de droit national. Il est également soumis au droit international. Il est, pour tout dire, écartelé entre deux communautés : nationale et internationale. Ce sont respectivement la souveraineté interne et la souveraineté extérieure. Cette dernière est également appelée la souveraineté internationale ou souveraineté de l'Etat. C'est l'indépendance politique. Elle imprime à l'Etat sa spécificité, son autonomie de décision vis à vis des autres Etats soumis comme lui au droit international. A ce sujet, il signe les conventions internationales qui l'engagent, de fait à respecter le principe d'égalité entre les Etats et celui de non ingérence³².

Comme l'indépendance juridique, l'indépendance politique n'est pas encore l'Indépendance. C'est dire qu'il faut ajouter à ces deux indépendances, l'indépendance culturelle à savoir la souveraineté politique. Elle est celle qui

³² E.M. Mbodji, cours de Droit Constitutionnel et Institutions Politiques, 1ere Année Licence enDroit, Fascicule I, UCAD, 2002-2003

repositionne la culture comme moteur de libération puis de développement. C'est à elle que revient la tâche d'effacer les écritures de la sous estimation et de l'aliénation. Ce qui suppose la création et la production non pas seulement d'un nouveau mode de vie, mais aussi d'un africain de type nouveau ; capable de jouer un rôle dans la « civilisation de l'universel ». Dans cette perspective, il importe de penser par soi-même et pour soi-même afin de produire, de proposer pour s'imposer. Dès lors, l'africain cesse d'être spectateur, « consommateur ». Il redevient acteur. Autrement dit, il ne subit pas. Il agit, mais conformément à ses choix et aux exigences de l'autre ; l'autre lui-même comme bâtisseur de l'édifice culturel mondial. Ne se sentant plus inférieur, il apparaîtra alors libre et investira les voies de l'assimilation tout en se gardant d'être assimilé.

Dans cet élan, l'Afrique se voit obliger de maîtriser les sciences et les techniques pour les adapter à sa situation. Ce qui lui permettra de transformer ses matières premières et de cerner ses échanges commerciaux : c'est l'indépendance économique. Elle semble être la plus déterminante. D'abord, parce qu'elle est assise sur la culture. Ensuite, elle ouvre les portes du développement pour enfin briser les chaînes de l'aliénation et de l'exploitation.

L'indépendance économique aide « l'homme anéanti » à retrouver la dignité et la sérénité. Etape ultime de l'indépendance, elle consacre la liberté, c'est à dire l'autonomie de décision dans l'interdépendance de tous les Etats.

En somme la marche vers l'indépendance fut longue et truffée d'obstacles. Elle avait nécessité beaucoup d'effort et beaucoup de détermination au sein du peuple opprimé. A l'arrivée, elle fut obtenue mais de deux manières : soit par la violence soit par la négociation. Ceux qui défendaient l'indépendance par la négociation, entendaient la réaliser par l'ancienne métropole en association avec elle. Ce fut la position de SENGHOR. Cette position écartait l'utilisation des armes comme solution à la revendication. Elle est une démarche qui privilégie le dialogue et la concertation dans le sérieux tout en invitant chaque africain à se surpasser, à se sacrifier. Car en réalité pour reprendre SENGHOR « l'indépendance n'est pas un droit qui s'octroie, ce n'est pas une catégorie juridique, c'est une victoire qui s'arrache moins sur les larmes de sueurs, par la

discipline et le travail »³³. C'est dire que la libération appelle le combat. Le combat non violent, qui se joue sur le terrain des idées. En réalité, il s'agit de faire valoir, « l'arme culturelle » pour s'imposer et se libérer.

Ce pendant et malgré sa pertinence, une telle démarche n'a pas fait l'unanimité. Au contraire elle a suscité la réaction des partisans de la « lutte armée ». Pour ces derniers, il est question de répondre coup pour coup : l'Afrique a été envahie par la violence alors c'est par elle que sa libération se fera. Pourquoi ? Parce que les rapports colon/colonisé reposaient sur la force. A travers elle, l'opresseur s'exprimait pour dominer. Inversement, et pour se libérer, l'opprimé utilise le même langage. Le retour de bâton ? L'irréparable se produit. Les armes parlent. La tactique paye et se justifie : « l'existence de la lutte armée indique que le peuple décide de ne faire confiance qu'aux moyens violents. Lui à qui on n'a jamais cessé de dire qu'il ne comprenait que le langage de la force, décide de s'exprimer par la force. En fait, depuis toujours, le colon lui a signifié le chemin qui devrait être le sien, s'il voulait se libérer. L'argument que choisit le colonisé lui a été indiqué par le colon et, par un ironique retour des choses, c'est le colonisé qui maintenant, affirme que le colonialiste ne comprend que la force. Le régime colonial tire sa légitimité de la force et à aucun moment n'essaie de ruser avec cette nature des choses »³⁴.

Du reste, la chute de l'impérialisme, à savoir la dépendance économique instaurée par le régime colonial, ne peut être effective que par l'utilisation des armes. Il n'y a pas une autre alternative, aux yeux d'Amical CABRAL. Il soutient sans équivoque : « quand ta case brûle, rien ne sert de battre le tam-tam. Sur le plan continental, cela veut dire que ce n'est pas en criant ni en proférant des injures contre l'impérialisme que nous allons parvenir à sa liquidation. Pour nous, la façon la plus efficace de critiquer l'impérialisme, quel que soit sa forme, c'est de prendre les armes et de combattre ? C'est ce que nous sommes entrain de faire, et c'est ce que nous ferons jusqu'à la liquidation totale de la domination étrangère sur nos parties africaines »³⁵.

³³ SENGHOR, cité par J.R. De BENOIST, op.cit.. p.43

³⁴ F. Fanon, les Damnés de la Terre, François Maspero, p 146

³⁵ A.Cabral, unité et lutte I : l'arme de la théorie, F.maspero, Paris 1975, pp 283-285

En dépit des moyens utilisés, la lutte pour la libération a effectivement eu lieu. L'euphorie des indépendances gagne tout le continent, qui finit par se libérer mais dans la dispersion. Les indépendances ou du moins l'indépendance juridique est acquise. Désormais le peuple africain peut disposer de lui-même. De son côté le colon, bien qu'il soit atteint, plie mais ne rompt pas. Plus que jamais installé dans les esprits et les cœurs, son retrait n'a été que symbolique. En conditionnant à jamais la vie de l'africain, il continue autrement son œuvre, aidé en cela par le dirigeant africain. Le comportement de ce dernier ne milita pas en faveur de la rupture. Ce qui donne l'impression d'assister à un changement dans la continuité. Remplaçant le colon, le dirigeant africain n'innove pas. Il recopie. Ne produisant pas, il importe tout. Par conséquent, il entretient la relation de dépendance - du colonisé vis à vis du colon - qui existait déjà.

Dés lors, l'indépendance réelle demeure pour toujours un horizon. Car « la véritable indépendance est celle de l'esprit et du cœur. Un peuple n'est pas réellement indépendant quand, acquise l'indépendance nominale, ses dirigeants importent, telles quelles des institutions - politiques, économiques, sociales, culturelle - qui sont d'ailleurs les fruits naturels de la géographie, de l'histoire, de la race (...). L'indépendance n'est pas dans le refus, elle est dans le choix, choix du but, choix des moyens, en fonction de notre situation actuelle »³⁶.

En définitive, il faut retenir que l'indépendance n'a pas permis aux africains de bien cicatriser leurs blessures occasionnées par la colonisation. Pire, les nouveaux dirigeants du continent noir jouent la carte de la prolongation. Et la fin de la souffrance du peuple n'est pas pour demain. Ce dernier, après de longues nuits de patience, réagit mais cette fois-ci contre son propre dirigeant. C'est la deuxième étape de la lutte pour la libération.

³⁶ L.S.Senghor cité par J.R. De BENOIST, op. cit.,p.46

II .2 DES TRANSITIONS DEMOCRATIQUES : Le cas des conférences nationales

L'indépendance formelle a consacré la reprise de la souveraineté confisquée. Désormais, les africains ont des Etats dirigés par leurs propres fils, issus de l'école occidentale. Ces dirigeants reproduisent et perpétuent les vertus de cette école. Ce qui ne va pas sans problème.

Après une vingtaine d'années d'indépendance, l'on ne cesse de faire appel à l'expertise extérieure. Dès lors et pour les africains, tout semble déterminé du dehors. Paradoxalement, des dirigeants y trouvent leur compte au moment où les populations sont de plus en plus appauvries. Les rapports gouvernants/gouvernés deviennent heurtés. Les premiers confisquent et centralisent tout. Ils pillent et gaspillent les ressources. Bref, ils nagent dans l'opulence. Les seconds souffrent et supportent tout. Ils ne vivent que de promesses qu'ils ne verront jamais. Pire, la moindre de leurs revendications est réprimée. Le climat se dégrade. La confrontation est inévitable car l'heure du bilan, longtemps différé, a sonné : l'Etat post colonial est mis à l'épreuve.

En effet, il apparaît que c'est la politique, à savoir la gestion de l'espace public qui a mal. Elle souffre du manque de culture générale de certains dirigeants africains. Arrogants, à la limite, insouciants, ces derniers se préoccupent plutôt de leur maintien au pouvoir que d'œuvrer pour le bien-être des populations. Alors, ils cultivent et entretiennent le « clientélisme politique ». Le travail ainsi que la promotion sont liés à la détention de la carte du Parti Unique. La corruption atteint des proportions sans précédent. La pauvreté est généralisée avec l'explosion du chômage.

Pour venir au Parti Unique, il se confond à l'Etat par conséquent privilégie ses membres ou du moins ses militants. Les autres, et parmi eux les opposants, s'ils ne sont pas persécutés, souffrent d'inconsidération. La parole leur est parfois même interdite. C'est la preuve que même les libertés élémentaires sont bafouées. Mais malgré tout, ils résistent. Et à force de résister, leur engagement paye. Les conséquences de la mauvaise gestion atteignent tous les compartiments de l'Etat.

Ce dernier tousse, le parti s'enrhume. L'appareil étatique est grippé. Le Parti Etat est en difficulté. Il n'honore plus ses engagements. C'est l'épuisement de « la politique du ventre ». La crise est aiguë. La recherche de solution est plus qu'une urgence. Elle semble s'orienter vers la mise en œuvre de beaucoup plus de libertés en faveur des populations démunies. C'est la direction à prendre pour sortir de la tourmente. L'aide extérieure est même liée à cette condition. A ce sujet, les propos du Président François MITTERAND sont sans équivoque : « la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté »³⁷. Cette position de la France, est partagée par les autres puissances occidentales - Etats Unis, Grande Bretagne, Espagne et le Portugal - ainsi que les institutions de Breton WOODS (le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale) . Il faut préciser qu'à ce niveau, la partie subsaharienne du continent noir est la plus touchée.

Au demeurant, les conditions imposées par les institutions internationales ne sont pas pour améliorer une situation déjà délétère. Les réformes préconisées touchent les secteurs de l'éducation et de l'agriculture. Du coup, le chômage explose. La malnutrition, la faim et les maladies font des ravages. Malheureusement comme toujours, ce sont les populations qui en pâtissent. Elles sont plus que jamais tenaillées. Coincées de l'intérieur par l'aveuglement des dirigeants, les masses sont également anéanties de l'extérieur par les politiques d'austérité. Alors pour les sortir de ce cercle vicieux, l'on propose comme solution au problème : la démocratisation, c'est à dire "le déverrouillage" de l'espace publique.

La démocratisation, faut-il le rappeler, ce n'est pas encore la démocratie, à savoir le gouvernement par le peuple et pour le peuple. La démocratisation c'est le processus qui permet d'ouvrir les vannes des régimes autoritaires : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure³⁸. Consacrant l'ouverture de la "compétition

³⁷ F. MITTERAND, Discours de la Baule, 1990

³⁸ F. MITTERAND, Discours de la Baule, 1990

politique", elle marque, pour tout dire, l'avènement des "transitions démocratiques" à savoir « des moments pendant lesquels la politique cesse d'être l'apanage des groupes restreints pour mobiliser des secteurs les plus larges des sociétés africaines »³⁹.

En somme, le discours de la Baule et les plans d'ajustements structurels ont fortement contribué à déverrouiller les systèmes politiques en Afrique. Aussi, il faut reconnaître qu'ils n'en sont pas les seuls facteurs. Le déverrouillage a été également l'objet des contestations et des mobilisations internes. Mais avant d'en arriver là, précisons qu'en Afrique la "libéralisation politique" n'a pas commencé à partir du discours de la Baule bien qu'il l'ait dopée. Au Sénégal par exemple, elle a commencé vers les années 70 avec la naissance du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ; en 1987 pour le Burkina Faso.

Reparlons maintenant des facteurs internes qui ont concouru à la réalisation des transitions démocratiques. En effet, l'implosion fut possible grâce à la mobilisation multisectorielle des différentes franges constituant les Etats en difficulté.

D'abord, ce furent les étudiants qui dénoncèrent et protestèrent contre les politiques d'austérité. Les mesures visant à réformer les Universités surpeuplées, provoquèrent la colère des étudiants qui vivaient dans des campus hors normes. Pour se faire entendre, ces derniers vont en grève et paralysent le système éducatif. Les rues sont envahies. Le régime à travers l'armée réplique. Les manifestations sévèrement réprimées, engendrent parfois des morts. Par exemple en 1991 au Cameroun, les affrontements entre manifestants et forces de l'ordre causèrent environ deux cent (200) à trois cent (300) morts⁴⁰.

A leur tour, les enseignants influencés par la mobilisation des étudiants, revendiquent de meilleures conditions de travail. Mieux organisés, ils inspirent les syndicats qui entrent dans la danse. De proche en proche, le mouvement gagne toutes les couches de la société. La presse écrite s'en saisit. Encore embryonnaire,

³⁹ P. QUANTIN, "Introduction", Transitions Démocratiques Africaines, Karthala, 1997, p.14

⁴⁰ A. MEHLER, "Cameroun : Une transition qui n'a pas eu lieu", Transitions Démocratiques Africaines, Karthala, 1997, p.100

celle-ci de surcroît privé, prend position pour les masses exploitées. Nous citerons au passage "le Messenger" au Cameroun, "Tam-tam express" au Bénin, "Sud Hebdo" au Sénégal qui furent des tribunes de ceux qui, disait on, étaient censurés. Dans le même ordre d'idées, nous signalerons sans entrer dans les détails, la position décisive de l'Eglise à côté des masses.

Tous ces éléments réunis constituent en définitive, un cocktail de revendications obligeant les régimes à infléchir. Déjà, on parle d'apprentissage politique. De la résistance on est passé directement à la protestation ouverte. Parce que tout au début, les revendications étaient d'ordre matériel et corporel. Ensuite, de fil en aiguille qu'elles prenaient de l'ampleur, elles étaient devenues une critique radicale contre le régime. Alors l'opposition politique en profite et saisit l'occasion pour rebondir. Qui plus est, elle s'improvise comme avocat du peuple. Les mouvements de manifestations et de revendications prennent une autre direction. Désormais les demandes sont politisées. Comme une épidémie, la fièvre des transitions démocratiques gagne beaucoup d'Etats africains. A l'arrivée, les résultats sont mitigés. Par exemple « le Bénin et la Zambie figurent, fin 1994, comme des cas de transitions achevées, marquées par l'alternance au sommet et par certains signes d'institutionnalisation des procédures libérales de gouvernement. Le Nigeria illustre bien sûr un bon exemple de transition bloquée, tandis que le Cameroun et le Burkina Faso servent ici d'illustration pour la douzaine de transitions inachevées qui se sont produites durant cette période »⁴¹. Nous n'allons pas reprendre ici la manière dont les crises ont été gérées dans chaque Etat concerné. Cela nécessite un travail spécifique. Par contre, un instrument de règlement de crise politique attire l'admiration et la réflexion : "la conférence nationale". Quelles sont ses origines ? Son contenu ? Et sa finalité ?

Ce nouveau concept est apparu pour la première fois au Bénin. Et il semble s'inspirer, pour beaucoup d'analystes politiques, des états généraux français ou des tables rondes est européennes. Aussi la célébration du bicentenaire de la révolution de même que la chute du mur de Berlin ont contribué à l'éclosion de ce

⁴¹ P. QUANTIN, op. cit., p.8

concept ⁴². S'agit-il encore d'une imitation ou d'une importation de modèle ? Ce que l'on sait c'est qu'il existe un blocage « politico- économique » qui a engendré la souffrance des populations. Par conséquent, il faut rechercher une solution pour sortir de l'impasse. Alors la conférence nationale en est une. « Celle ci est en effet un moment et un lieu privilégié pour observer les modalités de traduction des doléances, le potentiel mobilisateur de la revendication démocratique, mais aussi les mécanismes de conversion des ressources de représentation- construction des groupes mobilisés. Elle permet également d'observer les stratégies d'instrumentalisation des mobilisations et les luttes pour la gestion du sens, pour la définition de la situation qui, dans un contexte d'extrême tension, de fluidité politique, vont peser sur l'issue de la crise »⁴³.

Lieu de rétention et de centralisation des revendications populaires, la conférence nationale s'offre comme un cadre de concertation regroupant toutes les sensibilités de l'Etat. Elle est le miroir reflétant la diversité d'un peuple qui décide de se parler. Ce dernier, se sentant mal ou égaré parce que détruit, se replie sur lui-même pour se protéger et rebondir. Car « après une destruction, un chute, un égarement ou une aliénation, on fait retour aux sources origines, en vue d'un autre commencement »⁴⁴. Ainsi à l'image du « Ndeupp »-maladie mentale en pays "lébu" au Sénégal - tout en ne cessant pas d'être un palabre, la conférence nationale, apparaît comme une psychothérapie collective d'un malade, qui se nomme : l'Etat.

En un mot, elle est le lieu, le moment d'adoption de nouvelles règles du jeu politique dans la perspective inaugurale d'un nouveau mode de penser : la philosophie du Revenir. Déjà, énoncée par Cheikh Anta DIOP et théorisée par Grégoire BIYOGO⁴⁵, cette philosophie prône un retour aux sources pour régler les problèmes du continent africain. Ce retour qui consacre la mort de « l'Africain devenu » passe par un détour en Egypte. Ce « retour à l'Egypte dans tous les domaines est la condition nécessaire pour réconcilier les civilisations africaines

⁴² R .Banégas, « retour sur une « Transition modèle », les dynamiques du dedans et de la démocratisation », Transitions démocratiques africaines, Karthala, 1997, p.80

⁴³ Ibid. , p.79

⁴⁴ F.E. Boulaga, les Conférences Nationales en Afrique Noire. Une affaire à Suivre, Paris, Karthala, 1993. P 151

⁴⁵ G.Biygo, Origine Egyptienne De la Philosophie, ed. du CIREF/ ICAD ? Paris décembre 2000.

avec l'histoire. Pour bâtir un corps de sciences modernes, pour rénover la culture africaine »⁴⁶.

C'est dire que l'avenir de la philosophie, plus particulièrement de la philosophie politique en Afrique se joue à ce niveau. Car « le retour à l'Égypte s'ouvre alors pour nous comme devenir. Précisément comme le re-venir. Comme le geste d'un être qui, s'étant égaré dans la nuit, revient lentement sur ses pas... (...) .Et là, dans ce retour qui s'ouvre comme revenir, dans ce second tournant-après le dieu khere heideggérien -de l'histoire de la philosophie se tient le défi d'une aventure proprement universelle de l'écriture de la philosophie, où elle cesserait peut-être de répéter, de penser et de porter la volonté des princes »⁴⁷.

L'enjeu étant de montrer à tous que l'Afrique politique est bien réelle, il revient désormais aux philosophes africains de « prendre la parole ». Autrement dit, le problème du politique ne peut aller sans une autre façon de philosopher ; celle qui dépasse les revendications de types identitaires et prend en compte le « miracle égyptien » point de départ de la philosophie. Ce projet philosophique qui se veut comme revenir- devenir exclut tout retour au même. Tout retour du même. Il est mouvement sans cesse vers l'avenir. Il est purification. Reconversion. Parce que tout simplement, il s'appuie sur la justice et la vérité conformément aux principes de la *mâat* qui, inspire « ordre, vérité- justice, félicité suprême, invite l'homme en société à faire et à dire, à penser et à agir, à vivre et à mourir selon le vrai, le normal, le juste milieu, selon la vertu... »⁴⁸. Cette nouvelle manière de penser sous-tend la démarche de la conférence nationale. Face à un futur proche incertain, elle « invite à voir autrement, à oser, penser ou rêver le possible »⁴⁹.

Par cet acte un peuple opprimé, de surcroît par son dirigeant, "retrouve" la dignité. Il se libère et devient souverain parce que responsable. Ne dit-on pas pour le cas du Bénin : "La conférence nationale souveraine" ? Cela veut dire que seul le peuple est souverain. Redevenu maître du jeu à l'occasion de la concertation, il redistribue les cartes et circonscrit le champ politique en vue d'un nouveau départ.

⁴⁶ C.A. DIOP, *Civilisation ou Barbarie*, Anthropologie sans complaisance Présence Africaine, 1981, p 12

⁴⁷ G. Biygo op.cit., p.75

⁴⁸ T. OBENGA, *LA PHILOSOPHIE AFRICAINE DE LA PERIODE PHARAONIQUE*. 2780-330 avant notre ère, Paris, l'Harmattan, 1990, p. 150

⁴⁹ F.E. BOULAGA, op. cit. p. 171

C'est l'éternel re-commencement. Malheureusement entre l'esprit et la lettre de la concertation nationale, le compte est loin d'être bon. Et pour cause : « la conférence nationale n'a pas à libérer de la pauvreté, de la misère ; elle n'a pas à répondre à celle-ci par la mise en place d'une société de bienfaisance générale, d'un Etat providence. Elle veut fonder la liberté comme mode de vie ; elle ne peut esquiver l'obligation de poser les conditions d'une économie politique de liberté »⁵⁰.

En définitive même si elle n'a pas provoqué le redressement économique et la relance de la productivité, la conférence nationale a été un cadre idéal pour l'expression des libertés. En plus, elle a inauguré un nouvel ordre de penser, d'agir et d'être qui valorise désormais l'africain. Modèle dans le règlement de la crise politique, elle a inspiré beaucoup d'Etats africains en difficulté. Ces derniers, loin de reproduire le modèle béninois, adaptent la résolution de leurs crises aux moyens disponibles.

Par delà les ambitions affichées, le mérite des africains c'est d'avoir essayé de penser par eux et pour eux. Car quoique l'on dise et quoique l'on fasse, le discours de la Baule reste toujours d'actualité. Il handicape même fortement la longue marche du retour, synonyme d'espoir. Ce discours en cautionnant les aspirations démocratiques du peuple africain, maintient au même moment le continent noir dans la dépendance. « En effet, en légitimant la revendication démocratique, le discours de la Baule a mis les Etats africains dans de grandes difficultés politiques et économiques, accroissant "leur dépendance vis à vis de l'extérieur". Ici sont particulièrement visées les conférences nationales qui se sont traduites par des dépenses insupportables pour les pays ayant choisi ce type de transition, ce qui oblige ceux qui, au Mali, au Bénin, au Niger, au Congo, au Zaïre, ont "hérité du pouvoir" à se précipiter en vitesse vers l'oncle parisien, quémander qui de quoi faire face à des revendications subitement passées de 0 à N »⁵¹.

Au total, les multiples revendications internes, combinées à la pression extérieure ont consacré l'ouverture au monde du continent africain. C'est ce que l'on a appelé la démocratisation. « Quelle soit impulsée de l'extérieur ou imposée

⁵⁰ *ibid*, p. 146

⁵¹ R. OTAYEK, "La revanche du savant sur le politique. les intellectuels et la démocratie au Burkina Faso", TRANSITIONS DEMOCRATIQUES AFRICAINES, Karthala, 1997, p.285

par les changements internes, [la démocratisation] est perçue comme l'occasion d'intégrer la modernité mais en l'adaptant aux cultures locales »⁵².

En d'autres termes, l'ouverture démocratique a pour ambition de permettre aux africains de se "connecter" à la modernité, c'est à dire de construire un Etat de droit démocratique reflétant la réalité africaine. Cette voie semble mener au développement au sens d'amélioration considérable des conditions de vie des africains. Dès lors, la démocratie tend à se confondre au développement. Ce qui pose le problème de sa définition et de son utilité. La démocratie est-elle synonyme de développement ? Ou aide-t-elle plutôt à se développer ? Il serait prématuré d'y répondre. Cependant, ce que l'on sait c'est que la démocratie ne se réduit pas simplement au multipartisme. Elle n'est pas non plus un formel engagement pour le respect des droits de l'homme encore moins une pseudo réforme institutionnelle visant à séduire les bailleurs de fond.

Son enjeu fondamental réside dans la capacité du peuple à choisir librement ses dirigeants, à leur demander des comptes et les déposer si la situation l'exige. La démocratie c'est le processus parvenu de la démocratisation, qui nécessite un travail piétonnier en vue d'inculquer à l'ensemble du peuple africain de nouvelles valeurs politiques. Venues de l'occident, ces valeurs traduisent ce qu'il convient d'appeler : la bonne gouvernance, c'est à dire la transparence dans la gestion des affaires publiques. Principe fondamental de la "démocratie occidentale", elle focalise de nos jours, toutes les attentions et les discours, au point d'apparaître comme le modèle par excellence pour toute la planète. Ainsi en important ces valeurs, "Kémit"⁵³ apparaît aux yeux de plusieurs analystes politiques comme un continent " non-démocratique" ou "anti-démocratique".

Pourtant, le retour à l'Egypte permet d'effacer ces préjugés. « Institutrice » de la Grèce dans tous les domaines pour reprendre Cheikh Anta DIOP, point de départ de la philosophie, l'Egypte est également le berceau de la démocratie. En effet, « c'est encore en Egypte que l'exercice du pouvoir par le "peuple" a

⁵² Ibid ,p.307

⁵³ Kémit c'est cette Afrique, rendue vagabond par l'histoire. Lire Grégoire BIYOGO, KEMIT ANTI-DEMOCRATE ? Essai d'élucidation de l'énigme de la souveraineté en Afrique et dans le monde. Ed CIREF/ICAD, Paris, 2000.

historiquement commencé notamment 2100 avant notre ère. Sans doute ne devait-il jamais plus se répéter dans l'histoire autrement que dans les termes de sa confiscation par la classe "éclairée" moyennant toute forme de manipulation... »⁵⁴. C'est dire que "la culture démocratique" n'est pas extérieure à l'Afrique. Par exemple, le principe du septennat était déjà visible en Afrique noir précoloniale. Nous signalerons qu'au Nigeria, « la tradition Jökoun veut que l'Aku Uka règne pendant sept ans seulement et le roi doit être sacrifié au terme de son mandat »⁵⁵.

Dans le même ordre d'idées, la constitution du Cayor nous renseigne que la désignation du Damel s'effectuait après de longues et âpres discussions, par les membres du "conseil de la couronne", une assemblée réunissant les délégués des secteurs importants de la société. Les conditions d'éligibilité, bien que restreintes, étaient claires ⁵⁶.

Enfin, la "Révolution Osirienne" déclenchée par les miséreux de Memphis, confirme le principe démocratique selon lequel, le peuple est toujours souverain. D'ailleurs à y regarder de près, cette révolution est instructive et est similaire à la période des transitions démocratiques africaines : à la suite d'une situation socio-économique dégradante, le peuple affamé, manifeste sa colère qui aboutit à un bouleversement de l'ordre social. Ce qui fragilise et fait chuter le régime temporairement. Cheikh Anta DIOP y voit là les signes avant-coureurs de « la démocratisation du régime, sinon l'édification d'une république » ⁵⁷.

Pour tout dire, ces exemples prouvent encore une fois que Kémit n'est pas hostile à la démocratie. Malheureusement, l'évasion, la persécution et la déportation sont passées par-là ... Donc tout est à reconstruire. Mais à quel prix et à partir de quel plan, pour ne pas dire modèle ? Ce qui est clair c'est qu'il ne s'agit pas de rejeter systématiquement les valeurs occidentales. Il faut plutôt les réfléchir pour les faire siennes afin qu'elles servent à résoudre les problèmes du continent noir. C'est pourquoi, le retour à l'Égypte est loin d'être synonyme d'enfermement. Autrement dit il ne doit pas être perçu comme un acte réactionnaire mais plutôt

⁵⁴ Grégoire BIYOGO, KEMIT ANTI-DEMOCRATE ? op. cit. p 35

⁵⁵ C.A.DIOP, op. cit., pp 209 - 210

⁵⁶ Ibid, pp 221 - 222

⁵⁷ Ibid, p. 171

révolutionnaire. C'est un acte d'enracinement et d'ouverture dans la justice et la vérité retrouvée mais reconnue. Par là, passe la réconciliation de l'humanité.

Toutefois, et par delà les querelles de positions, il faut reconnaître que l'occident a du mérite. Celui-ci réside dans le fait qu'il a su garder l'héritage égyptien et l'a modernisé. Comment expliquer par exemple l'insuccès de la révolution osirienne si ce n'est que par son manque d'organisation, c'est à dire l'absence de "direction" et de "coordination" ?

Tout compte fait, Kémit doit reprendre le train en marche, après une escale forcée. Un train dont il fut le premier conducteur, pour devenir par la force de l'histoire un de ses simples passagers. Une marchandise à transporter ! Ce changement de statut ne doit pas la divertir. C'est dire qu'il ne sert à rien de fixer son attention et son regard sur une "position perdue". Car à force de se retourner tout le temps, on finit par être en retard. Le train mondial est en marche. Alors il faut embarquer, occuper son wagon qu'il faudra transformer à l'occasion, en stand équipé de produits africains.

Pour être clair, Kémit doit inventer, innover, produire pour retrouver sa place dans le concert des nations. C'est à cette condition qu'elle retrouvera la souveraineté dans la dignité, la responsabilité et la discipline. Celle-ci, pour qu'elle profite à l'Afrique doit s'ériger en culture c'est à dire en mode de vie. En termes courts, le sérieux doit primer sur tout. Un processus, fut-il démocratique, lorsqu'il manque de sérieux est condamné à l'échec. Toutefois, peut-il y avoir du sérieux dans la misère ? Qu'est ce qu'une liberté dans la faim ? Pourquoi les ethnies se déchirent ? A qui profite cette situation ? La démocratisation du continent africain, a-t-elle tenu ses promesses ?

DEUXIEME PARTIE

L'Exercice de la Souveraineté face aux défis de l'Afrique

Chapitre III : SOUVERAINETE ET CITOYENNETE

III .1 Du choix des dirigeants du peuple : Des élections

Avant les indépendances, la vie politique en Afrique était dominée par des fils du continent, formés à l'école occidentale. La plupart d'entre eux militaient dans des partis politiques métropolitains. Ce qui ne leur empêcha pas d'oublier le sens de leur engagement : l'acquisition de plus de liberté pour « l'Afrique ». Nous citerons en exemple pour le compte de l'Afrique Occidentale Française (AOF), l'engagement remarqué de ceux qu'on appelait « les trois grands » : Léopold Sédar Senghor, Houphouët-Boigny et Lamine GUEYE. Ces hommes - évidemment avec d'autres africains - se sont distingués par leurs positions, revendiquant une Afrique meilleure, responsable d'elle-même. Acquerrant une haute culture de la politique métropolitaine, ils deviennent des « relais ». Les bras prolongés de leurs maîtres ! La continuité est assurée. Alors, on reproduit systématiquement les mêmes manières sans tenir compte de la réalité africaine. Les doctrines introduites- libéralisme, communisme et socialisme - sont importées. Seuls les dirigeants ont une idée de ce qu'elles veulent dire. La masse analphabète, est mise à la touche, mais elle ne démord pas. Elle continue toujours à faire confiance à ces dirigeants.

C'est dans cette atmosphère qu'arrivent les indépendances de certains Etats africains. Et naturellement à la tête de ces Etats, des dirigeants africains les plus en vue de la période politique précoloniale. Ces derniers se voient même plébisciter. Il s'agit entre autre de Léopold Sédar Senghor au Sénégal, Modibo Kéita au Mali, Houphouët Boigny en Côte d'Ivoire, Gamel Abdel Nasser pour l'Egypte, l'Algérie avec Ahmed Ben Bella et Sekou Touré en Guinée Conakry. Porte-parole des masses, ils deviennent désormais leurs gouvernants. Ils sont les interlocuteurs privilégiés et les premiers responsables du continent noir. Dès lors, c'est à eux que revient la tâche de recevoir non seulement les revendications des masses mais aussi de soulager leurs souffrances.

Jusque vers les années soixante dix (70), le continent noir ne montrait aucun signe d'essoufflement économique. A preuve, il assurait les 50% de la consommation mondiale en matières premières. Cela veut dire que théoriquement l'Afrique gagnait de l'argent. La pauvreté pouvait être contenue. Le transfert de compétences maîtrisé. Et l'excuse n'était plus permise. Erreur !

L'Afrique, en réalité, va mal. Plus mal que l'on imaginait. Elle souffre de plusieurs maux : la dictature, la famine, les maladies, le pillage des ressources nationales. Ce qui l'affaiblit. Les masses, qui revendiquent de meilleures conditions de vie, sont réprimées. La vie politique se dégrade. Les espoirs se tempèrent et se dissipent progressivement. Les choses se compliquent lorsque le continent noir perd le marché des matières premières au profit de la Malaisie, du Brésil, de l'Indonésie, etc. Pire, les quelques ressources financières existantes sont détournées à des fins personnelles et placées hors du continent, par un bon nombre de gouvernants. En exemple, vers les années quatre vingt dix (90), le Président Zaïrois, Mobutu Sese Seko est crédité « d'un trésor au moins égal à la dette totale de son pays, soit plus de 8 milliards de dollars... » ; 2,3 milliards de dollars pour le « clan » de Moussa Traoré, président d'alors du Mali. Pour sa part, le « précurseur » en la matière, l'empereur Haïlé Selassié, fut accusé d'avoir détourné près de 9,5 millions de dollars, à sa chute, en 1974⁵⁸. C'est la « décadence politique ». Alors à qui la faute ? A l'insouciance des gouvernants ou à la naïveté des gouvernés ?

Seulement entre ces deux parties, se trouve l'armée qui joue le rôle d'arbitre en cas de conflit. Celle-ci profite des rapports corsés entre gouvernants/gouvernés, pour s'introduire dans le jeu politique. Du coup, le « pouvoir Kaki » remplace le pouvoir civil. « L'état d'urgence » s'installe : les institutions sont gelées, la constitution suspendue. Le pouvoir, quant à lui, au lieu de résulter du verdict des urnes, reste suspendu au bout du fusil. Ce qui embrouille, une fois de plus, le problème de la succession à la tête des Etats, devenue depuis un casse-tête.

⁵⁸ Lire l'enquête réalisée par Géraldine Fres et Jean-Christophe Martineau, Jeune Afrique économique, N° 150 Mensuel, Décembre 1991

Il faut reconnaître, cependant, que longtemps au pouvoir le dirigeant africain a eu à accumuler des richesses qu'il n'a pas daignées redistribuer. Certainement, c'est là une des causes qui ont fragilisé son pouvoir. Mais cela ne justifie en rien, le comportement de l'armée dont la mission première est d'assurer la sécurité de l'Etat et de ses citoyens tout en restant dans les casernes. Autrement dit, le jeu politique est un domaine exclusivement réservé aux civils. Malheureusement ces derniers, préoccupés par leur maintien au pouvoir, oublient ou du moins ignorent superbement les préoccupations de leurs peuples. Alors, tous leurs efforts sont concentrés à cet effet. Réussissant leur prouesse, ils s'installent, et durablement au pouvoir. Président à vie !

L'on croyait ces comportements révolus, surtout avec l'ère des transitions démocratiques. C'est oublier de si tôt la ruse de ces gouvernants. D'ailleurs pour légaliser leurs comportements et leurs désirs, ils s'attaquent à plusieurs reprises à la loi fondamentale, qu'est la constitution. Celle-ci manipulée, révèle et exprime la volonté du « Prince ». Et logique pour logique, seuls sont modifiés les articles régissant l'organisation des élections. Pour s'en convaincre, souvenons-nous qu'en décembre 2002, l'article 59 de la constitution togolaise du 14 octobre 1992 est réformé pour permettre au président Eyadema de briguer un troisième mandat de cinq ans. Mais bien avant et précisément en août 1998, l'assemblée nationale du Sénégal modifie le code électoral qui limitait à deux le nombre de septennats. En 1999, Sam Nujoma, au pouvoir depuis le 09 février 1999 en Namibie, modifie la constitution afin d'être réélu pour un troisième mandat en mars 2000. Lui emboitant le pas, Lansana Conté révisé par référendum, l'article 24 de la loi fondamentale qui le condamnait à quitter le pouvoir en décembre 2003, après deux quinquennats. Six mois après, la Tunisie entre dans la danse. Le 26 mai 2002, une vaste révision constitutionnelle a fait sauter les dispositions de l'article 39 qui limitait à trois le nombre de mandat. Ce qui permet au président Zine Al Abidine Ben Ali de se présenter pour la prochaine présidentielle de 2004.

Pourtant, il y a de bons exemples à retenir quant au respect de la loi fondamentale qui incarne la volonté générale. Dans ce sens, nous citerons les

comportements politiquement exemplaires de Jerry Rawlings, Alpha Oumar Konaré et du Kenyan Daniel Arap Moi, auxquels il faut ajouter ceux de Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Ketumile Massire (Bostwana) et Nelson Mandela (Afrique du Sud)⁵⁹. C'est dire que la succession des dirigeants à la tête des Etats africains reste et demeure jusqu'ici une équation politique à moitié résolue. Que cache-t-elle ? Pourquoi suscite-t-elle tant de passion ?

De toutes les façons le « virage démocratique » est déjà amorcé. Les masses de plus en plus, réclament plus de démocratie à l'endroit de leurs gouvernants. Ces derniers conscients du caractère irréversible de ce mouvement, s'orientent vers la voie des urnes pour crédibiliser leur présence au pouvoir. D'ailleurs en démocratie, il n'y a pas mille voies pour y parvenir et à l'occasion s'y maintenir : il faut organiser des élections régulières et transparentes. Cela est important à plus d'un titre : « le recours aux urnes a pour fonction de civiliser les mœurs politiques, c'est-à-dire réguler pacifiquement la compétition pour le pouvoir : c'est, en effet, par les élections et non dans la rue que « les démocrates départagent leur querelle » et, en tant que tels, ils se doivent d'accepter le verdict des urnes, fût-il défavorable à leurs couleurs »⁶⁰.

Moyen de sélection des dirigeants, les élections sont également l'occasion favorable de connaître l'opinion d'un peuple souverain. A travers elles, se joue et se décide l'avenir d'un peuple.

Toutefois rappelons que l'histoire des élections en Afrique est ancienne et pleine d'enseignements. Mais nous retiendrons que sous leurs formes actuelles, les élections ont été introduites dans le continent noir en 1954 lorsque le gouvernement français décida d'instituer des assemblées consultatives pour accueillir les délégués de l'Afrique occidentale française. Ces derniers étaient élus par un corps électoral, constitué pour la plupart « d'anciens combattants, de

⁵⁹ Lire l'article de Cheikh Yerim Seck « Des lois fondamentales à Géométrie variable »

Jeune Afrique l'intelligent n°2219, du 20-26 juillet 2003.

⁶⁰ René Otayek, op cit. p.296

détenteurs de permis de conduire et de chasse et les mères de deux enfants et plus... »⁶¹. Il apparaît à ce niveau que pour être électeur, il faut jouir de certains droits civils et politiques. En termes courts, il faut être citoyen. Par conséquent, il ne peut y avoir élection que là où existe la citoyenneté. La citoyenneté, c'est le pouvoir qu'à l'homme de jouir de ses droits dans la sphère publique, c'est-à-dire l'Etat civil. Est citoyen, celui qui vit dans cet espace tout en acceptant l'autorité de ses lois. Mieux, le citoyen est celui qui incarne la souveraineté individuelle à travers ses choix, librement opérés. Etre citoyen, c'est détenir par devers soi un pouvoir de décision susceptible d'engager toute la collective. Pour tout dire, le citoyen est celui qui est autorisé à se prononcer décisivement sur le choix des dirigeants. Donc, il est le seul apte à voter, c'est-à-dire à opérer un choix libre. Ces éléments ainsi évoqués, nous permettent de comprendre et de saisir l'enjeu d'une élection pour tout peuple, en particulier celui de Kémit.

Pour revenir à ce peuple, il faut dire que c'est par des élections qu'il choisissait ses représentants aux différentes assemblées métropolitaines. Cette culture électorale a été maintenue et perpétuée jusqu'après les indépendances. Aujourd'hui, après le colon, il revient aux Africains de relever le défi de l'organisation et du contrôle des élections. Le sens de leur souveraineté en dépend entièrement. Car, le recours aux urnes traduit dans les faits, la capacité d'un peuple à prendre son destin en main.

Elire, voter c'est exprimer un choix libre et individuel dans une urne, à travers un bulletin. Il est l'acte par lequel, l'individu comme citoyen interpelle sa conscience en vue d'opère un choix qui engage toute la collectivité. A ce propos, le point de vue d'une citoyenne burkinabé adressant une lettre ouverte au président COMPAORE, est largement partagé : « ce qu'on éprouve dans l'isolement est un sentiment qui nous fait Homme, on se rend compte qu'on est face à sa conscience, à son cœur et que ce geste là est important et décisif pour un choix collectif »⁶².

⁶¹ Lire la Conférence du Pr. P. Rober De Benoist sur « L'éthique et Politique – quelques conditions pour que le fonctionnement de la démocratie soit conforme à la morale », Les mardis De Brottier, du 18 fév au 24 mars

⁶² René Otayek, op. cit. p 295

Ce sentiment renseigne sur la fierté et la satisfaction du citoyen remplissant son devoir. Ce même sentiment se prolonge parfois en dehors de l'isoloir lorsque les élections sont bien organisées et bien sécurisées. Quel que soit le verdict des urnes. Malheureusement, tel n'est pas toujours le cas. Au lieu d'être un moyen d'expression de la citoyenneté, les élections sont tenues en Afrique pour, le plus souvent, légitimer et légaliser les régimes peu crédibles aux yeux de l'opinion nationale et internationale. Tenues ça et là - parfois par contrainte - les joutes électorales frisent le ridicule. Qu'est ce qu'une élection à candidature unique ?

« Et pourtant, les élections en Afrique, comme en occident, ont pour enjeu le pouvoir et les ressources auxquelles il donne accès. La différence, c'est qu'en Afrique l'Etat restant encore le principal pourvoyeur de richesses, la compétence pour le pouvoir s'en trouve exacerbée et prend des allures de quitte ou double : le gagnant gagne tout, le perdant perd tout. De ce point de vue, on peut dire que les élections en Afrique se prêtent à une dramatisation encore plus poussée que leurs homologues occidentales »⁶³.

Dans ce continent, jusque vers les années quatre vingt (80) , les élections n'ont jamais été une affaire sérieuse pour ces « arrivistes de présidents » qui manquent totalement de culture politique démocratique : organisation désastreuse, fraude massive, choix orientés, résultats connus d'avance. Une anecdote raconte qu'au Soudan « ce sont les anges qui votent ! Personne n'a voté ! Et ils ont envoyé des urnes pleines à Khartoum ! »⁶⁴. Dans ce cas, à quoi bon de dépenser autant d'argent pour leur organisation ? A quoi sert la carte d'électeur ? Et qu'est ce qu'une élection pour un peuple à majorité analphabète, ignorant totalement ses droits civils ?

Malgré tout, il faut reconnaître que certains Etats africains ont réalisé des performances dans ce sens. Donc l'espoir est permis. Il ne faut pas désespérer. Mais à condition que le dirigeant africain accepte de jouer le « jeu démocratique ».

⁶³ René Otayek, op. cit., p 295

⁶⁴ voir l'article de Jean-Louis Peninou sur le Soudan, monde diplomatique - mai 2004

A ce niveau, il est attendu qu'il grandisse politiquement en commençant par le respect de la constitution dont il est le garant. Ensuite, qu'il comprenne que gouverner c'est d'abord et avant tout, se sacrifier au profit d'autrui. Enfin, qu'il cultive sans relâche, la citoyenneté afin que les choix du peuple aient un sens. Car sans une éducation citoyenne conséquente, l'on ne peut jamais opérer à un choix objectif. De toutes les façons et quoi que l'on dise, un peuple mérite toujours ses dirigeants. Pour cette raison, le travail attendu, en ce qui concerne l'éducation citoyenne, doit être une œuvre collective. Autrement dit, il faut plusieurs structures politiques pour assurer la bonne formation du peuple.

En effet, « pour que le peuple puisse choisir librement ses gouvernants, il importe que le jeu politique soit ouvert à plusieurs courants et aspirations sociopolitiques. Le libre choix implique l'existence de plusieurs alternatives, à la fois en termes d'hommes et de projets politiques, car le peuple n'est pas un corps mou unidimensionnel. Chaque individu détermine son choix politique en fonction de ses aspirations religieuses, idéologiques, sociales, de son passé et de son avenir »⁶⁵. C'est là, l'importance de l'existence des partis politiques.

⁶⁵ T. Mwayila, L'Etat post colonial facteur d'insécurité en Afrique, op. cit. p34

III.2 DES PARTIS POLITIQUES

Tout choix est motivé par des aspirations et convictions individuelles. En cela il doit être un acte conscient. Ce qui interpelle une conscience citoyenne pour la maîtrise de son enjeu. Cette exigence ne peut se concrétiser qu'à travers des structures politiques assurant une formation citoyenne. Ces structures constituent un prolongement intelligent des écoles - structures classiques de formations - dans leurs missions à l'éducation citoyenne. Il s'agit là des partis politiques pour ne pas les nommer.

Un parti politique c'est tout simplement un regroupement d'individus partageant le même idéal.

En Afrique, l'idée de parti politique a vu le jour avant même les indépendances. Les partis existant furent un prolongement des partis politiques métropolitains. Nous citerons et pour le compte de l'Afrique occidentale, l'exemple du Rassemblement Démocratique Africain - RDA - qui était la branche représentative en terre africaine de la section française de l'internationale ouvrière (SFIO). Ces organisations politiques étaient appelées des « partis territoriaux ». C'est autour d'eux que furent organisées les luttes de libération nationale. Ayant pour vocation la réalisation de l'unité africaine, ces partis politiques prônaient et incarnaient l'existence dans la distinction. Autrement dit, et pour une question de leadership, les ambitions personnelles ont pris le dessus sur l'unité organique en vue de réaliser l'objectif principal : l'indépendance africaine dans l'unité retrouvée car l'unification des partis semblait être le seul moyen de sauver l'unité africaine ⁶⁶. L'échec constaté à ce niveau n'a pas freiné pour autant l'unité d'action. C'est dire que l'unité organique des partis n'est pas une fin en soi. Le principal c'est la coordination des efforts dans les actions revendicatives du peuple africain. Une coordination qui appelle pour sa réalisation le sens élevé de la conscience des leaders et la mise en conserve de leur égoïsme. C'est l'attitude à adopter parce que dictée par l'urgence de l'action. Le célèbre Lamine GUEYE n'est pas loin de cet avis. A ses yeux « dans une conjoncture et à propos de problèmes déterminés, il est possible et parfois utile

⁶⁶ Djibo BAKARY, cité par Joseph Roger DEBENOIST, La balkanisation de l'Afrique Occidentale, Les Nouvelles Editions Africaines, Dakar, 1979. p. 174

que les hommes appartenant à des partis différents se rencontrent dans le même combat en vue de réaliser les mêmes objectifs. Que ces hommes là, à force de défendre les mêmes positions, finissent par se découvrir assez d'affinités pour s'intégrer dans une même formation, ce sont là des choses qui arrivent comme un aboutissement au lieu d'être un préalable »⁶⁷ .

A la place de l'unité organique des partis, l'on propose donc l'unité d'action. La réalisation du projet de parti unique avorte, du moins pour une première tentative. Des regroupements de partis voient le jour, c'est le cas entre autre du Parti du Regroupement Africain (PRA), de la Convention Africaine (CAF), du Mouvement pour le Socialisme Africain (MSA).

Dans le même ordre d'idées et face aux désaccords des leaders, de jeunes intellectuels et étudiants africains prennent leur responsabilité. Sous la direction de Joseph KIZERBO, ils créent le 25 Août 1958 le Mouvement Africain de Libération Nationale (MLN). Ce mouvement inspirera par la suite les luttes violentes de libération nationale.

Au total, ce sont ces différentes structures politiques qui ont animé la vie politique africaine d'avant indépendance, précisément dans sa partie ouest africaine française. Dans leur mission première, ces partis politiques étaient chargés de mobiliser et de former les masses en vue de leur libération. Le transfert des compétences étant effectif, ils survécurent et continuèrent à assurer leur mission .De quelle manière ? C'est ce que nous allons voir.

D'emblée, signalons que pendant une décennie, le Parti Unique rythmait la vie politique en Afrique. Pourtant, ce modèle de formation politique n'était jamais cautionné par les dirigeants. Alors comment est-on passé de la pluralité des partis politiques au Parti Unique .Tentons d'en donner une explication.

Créés pour mobiliser les masses, les partis politiques ont été d'abord une affaire de citadins, c'est à dire des populations de la ville .Favorisées, ces populations reçoivent plus d'attention .Au même moment, celles du monde rural sont négligées et abandonnées. Elles sont marginalisées. A leur égard, il est cultivé la méfiance .Les jugements péjoratifs utilisés par le colon, sont systématiquement reproduits. Dès lors, on assiste à l'opposition villes/campagnes ;

⁶⁷ LAMINE GUEYE, cité par Joseph Roger DE BENOIT, la balkanisation de l' Afrique Occidentale française, op cit. p. 174

cotes/arrière-pays. De cette opposition, est né l'affrontement entre marabout sorciers et médecins ; djemma et avocats ; chefs coutumiers et autorités étatiques ; modernistes et autochtones. Ces rapports heurtés, révèlent au grand jour le caractère réfractaire des structures existantes qu'il convenait de tenir en compte. Les ignorer ou les négliger, constitue un blocage au déploiement des partis politiques à l'intérieur du pays. A partir de ce moment l'intérieur, l'arrière-pays s'offre comme une zone non pacifiée ou' il est déconseillé de s'aventurer. Cette manière d'appréhender les choses, rappelle le comportement du pouvoir colonial.

Alors pour pénétrer ces structures rigides, l'on propose la centralisation de l'administration en encadrant fermement le peuple .Cette voie, dit-on, est la seule qui puisse assurer et renforcer l'unité nationale, à travers un organe politique unique. Le Parti Unique. Centralisant l'administration, il garantit l'unité nationale. Il l'incarne. Donc, ceux qui tentent de s'y opposer, sont tout simplement contraints à l'exil. La répression s'installe. La force fait le droit ⁶⁸ .Le Parti devient l'Etat. Parti Unique, Parti Etat. Tout se confond et s'explique.

D'abord, à cause du faible degré de formation des citoyens, il est conseillé la mise sur pied d'un parti unique avec un leader unique afin de réaliser l'exploit de l'intégration nationale.

Ensuite, devant l'immense chantier de construction nationale, il est appelé au rassemblement de toutes les forces vives. Toute entreprise contraire est qualifiée d'opposition, c'est à dire d'entrave à la bonne marche de l'appareil étatique. L'objectif étant unique, les efforts doivent nécessairement converger. Ceux qui tentent de naviguer à contre courant, sont tout simplement réprimés et persécutés.

Enfin, le développement socio-économique du peuple noir appelle beaucoup de sacrifice. La réalisation d'un tel défi, exige à son tour l'instauration d'un Etat fort, confondu au Parti Unique ⁶⁹.Pour asseoir sa force, ce dernier intensifie et encourage le « clientélisme politique ».Il mobilise les moyens matériels et financiers, à cet effet. Naturellement, les ressources de l'Etat ne sont pas épargnées. Ses caisses sont piochées. Tous les chemins mènent à ce parti. Celui-ci, dans sa structuration et son fonctionnement, s'ouvre à tout citoyen. Il le

⁶⁸ F.Fanon, op.cit, pp 83-110.

⁶⁹ T.Mwayila, op.cit., p.35

façon. Un nouveau type de militant voit le jour. Ce qui n'est pas sans conséquence. Expliquons-nous.

Le militant, c'est celui qui combat au sein d'un parti pour le triomphe d'une idée. A ce titre, il doit être animé de conviction, c'est à dire de croyance sans faille en des valeurs et principes qui sous-tendent ses actions. Dans ce cas, l'adhésion à tout parti politique doit obéir à une logique de fidélité par rapport à des principes et valeurs qui rendent compte des aspirations religieuses et traditionnelles. Elle se doit être, en un mot, un acte volontaire, désintéressé mais conscient. Sans quoi, l'esprit du parti s'en trouverait faussé. Ce dernier apparaîtra, aux yeux des observateurs avertis, comme un « groupement d'intérêt économique » dont la survie dépend entièrement de la disponibilité des ressources financières. Justement, le comportement commercial du Parti Unique porte à le croire.

Il est vrai que ce type de formation politique mobilise. Seulement, la mission première d'un parti politique ne se réduit pas à la simple mobilisation des masses. Un parti, c'est également un cadre de formation du militant citoyen. A cet égard il encadre, forme et éduque ses membres. Ses militants. Cet aspect n'a pas été également négligé par le Parti Unique.

C'est dire qu'une formation politique s'offre à voir comme un cadre privilégié d'acquisition par excellence de la maturité politique du militant. Ainsi seront connues les institutions de l'Etat et leur fonctionnement. Ce qui évitera, probablement, les dérapages constatés çà et là dans l'exercice du pouvoir en Afrique.

Pour le Parti Unique, il faut dire qu'il a réussi le pari de la mobilisation et de la propagande des masses. Son idéologie, le plus souvent autoritaire, est développée à outrance. Se confondant à l'Etat, il se croit tout permis. Il cultive l'arrogance, la suffisance et le mépris. Il ne s' imagine même pas faiblir. Accueillant de plus en plus des adhérents- qui ne sont pas forcément de vrais militants- il ne doute pas de sa puissance. Ce qui l'aveugle et le perd. Son bilan est un peu reluisant. En termes simples, les résultats obtenus sont loin de satisfaire les objectifs fixés au départ.

Ainsi après une vingtaine d'années d'expérience, « force est de constater que le parti unique n'a été le catalyseur de l'unité nationale dans aucun pays africain. Par contre, le parti unique a été l'agent de destruction de l'élan nationaliste qui s'était timidement dégagé au lendemain des indépendances »⁷⁰.

Au total, malgré l'ambition débordante du Parti Unique en Afrique, l'unité nationale demeure précaire. Les mouvements de séparation constatés un peu partout à travers ce continent, le confirment. Parti de masse, il accueille grâce aux richesses de l'Etat des adhérents parfois sans conviction. Ce qui nous fait dire que ce type d'organisation politique, épouse les contours d'un « parti de masses sans militants ».

Le militant n'est pas un sympathisant encore moins un simple adhérent. Il est tout cela, et plus. Le militant c'est celui qui défend systématiquement son parti lorsque ce dernier est agressé pour diverses raisons. Par principe et par devoir, il confond sa vie au parti, contrairement au sympathisant et à l'adhérent.

Tout cela pour dire que, le clientélisme politique ne fait pas le parti. A preuve, au Ghana après le renversement de Kwame NKRUMAH, le parti du « Rédempteur » présumé fort, se voit vider de ses adhérents. Ce même scénario se reproduit en Guinée Conakry, après la mort de Ahmed Sékou TOURE ⁷¹. Les exemples sont exhaustifs.

Par delà ces considérations, il reste que le parti politique est de prime abord une affaire de militants. Ce sont eux qui font le parti politique. Et vice versa. Donc il y a une complexité entre ces deux entités qui, sont liées par un ensemble de valeurs et de principes illuminant leur combat. Cadre d'expression du militant, le parti incarne sa volonté et éclaire sa conscience. Il lui inculque les valeurs de la citoyenneté, par conséquent le prépare à une éventuelle gestion du pouvoir. En d'autres termes, une formation politique sert à produire les futurs dirigeants de l'Etat, et non se substituer ou se confondre à lui. Ainsi à la suite du professeur Abdoulaye BATHILY, nous pouvons soutenir qu'un « parti politique a un rôle d'orientation, d'encadrement, mais pas d'aller directement dans la gestion du pouvoir »⁷².

⁷⁰ T. Mwayila, op. cit., p36

⁷¹ Ibid

⁷² le journal LE QUOTIDIEN numéro 382, du 02/04/2004.

C'est affirmer là, encore une fois, l'opposition à toute immixtion du parti dans la gestion de l'Etat. Ces deux organes doivent être séparés. Leurs rôles doivent être distincts mais complémentaires. Car, si le rôle de l'Etat est d'arbitrer, celui « du parti politique c'est d'élaborer un programme, c'est à dire un certain nombre de règles à appliquer dans le domaine politique, économique, social et culturel pour promouvoir le bien commun. C'est ensuite de proposer aux citoyens des hommes compétents et intègres capables d'appliquer ce programme. C'est également, tant qu'on n'est pas au pouvoir de convaincre les futurs électeurs de la valeur de ce qu'on leur propose pour qu'ils puissent par leur vote, donner aux responsables du parti la mission de gouverner selon ses grandes orientations »⁷³. Globalement et de manière objective, un parti politique sert à éduquer les citoyens. Ainsi, par la réflexion et l'action permanente centrée sur le bénévolat, il contribue à résoudre les problèmes de la cité. Cela, est la mission d'un parti politique. Par là, il aide l'Etat dans sa tâche de gérer les hommes. C'est pourquoi, il est souhaitable de multiplier cette espèce politique pour soulager la puissance publique dans son entreprise. Dans cette logique, le monopartisme doit disparaître pour laisser la place au multipartisme. C'est la fameuse libéralisation de l'espace public dont nous avons fait cas un peu plus haut. Elle marque l'éclosion des partis politiques, un cadre idéal pour l'expression des aspirations individuelles.

Mais comme pendant l'ère du monopartisme, la période du multipartisme est fortement marquée par le clientélisme politique, qui noie le militantisme. Les partis, eux, en plus de leur excessivité, sont minés par les querelles internes et les ambitions crypto personnelles. Attirant de moins en moins, ils ne mobilisent plus les citoyens. Leur crédibilité perd du terrain. La politique en souffre. Elle se réduit à un simple marchandage dont l'enjeu est l'accumulation exponentielle des capitaux. Son image est terriblement atteinte. Et le danger guette la république !

Cette atmosphère brouille le jeu politique. Le citoyen, qui croyait avec le parti détenir une boussole politique, se perd. Ses choix, à défaut d'être orientés, se démotivent. Le vote en pâtit. Il fait l'exception. L'abstention est la règle. Car les leaders ainsi que les projets politiques ne font plus rêver. L'alternance- si jamais

⁷³ Conférence de J. Roger DE BENOIST, op cit

qu'elle intervienne- apparaît que comme un changement d'hommes s'inscrivant dans la continuité.

De son côté, le projet d'éducation citoyenne est piétiné. La graine de la conscience citoyenne étant altérée, sa semence devient un pari fou. Ce qui hypothèque la récolte du « citoyen averti ». Alors face à cette situation, à qui confier la tâche de diriger les Etats africains ? A qui faire confiance ? Comment reconnaître et choisir le bon dirigeant ?

A cet ensemble d'interrogations, la réponse provisoire semble résider dans ce principe d'Amilcar CABRAL : « faire confiance pour pouvoir faire confiance »⁷⁴. Selon ce principe, ne doit diriger que celui qui est conscient d'une réalité. La réalité du peuple. Le dirigeant, est le citoyen qui a une claire idée de la situation de son peuple. Cela veut dire qu'il doit être parmi les meilleurs. Est meilleur, le citoyen qui a une bonne connaissance des problèmes du peuple. Aussi, il maîtrise le mieux les solutions qu'offre le parti politique dans lequel il milite, pour résoudre ces problèmes. Celui-la seul, mérite d'être leader. Mais devant la difficulté de l'identifier facilement, que faut-il faire ?

C'est simple. Pour détecter les futures dirigeants, une formation politique doit toujours mettre en confiance ses militants en les responsabilisant. Il s'agit là, de tester leur capacité à entreprendre. Car responsabiliser quelqu'un, c'est lui confier des tâches précises à exécuter pour le compte du parti.

De confiance en confiance que les militants responsabilisés prouvent, ils sont mis en avant. Du moins, ils s'imposent d'eux mêmes comme les meilleurs, c'est à dire les citoyens aptes à diriger. Naturellement, ceux qui ne seront pas à la hauteur se verront difficilement propulser au sommet.

Toute fois, il faut préciser encore une fois, que c'est à l'intérieur du parti politique que tout cela doit se jouer. C'est dire que l'importance d'une formation politique dans la vie active d'un Etat n'est plus à démontrer.

Aujourd'hui, au moment où les Etats africains se cherchent démocratiquement, sa présence dans le jeu politique est plus qu'une exigence. C'est une nécessité, à la seule condition qu'elle joue à son tour le jeu démocratique. Sinon, elle risque de

⁷⁴ A. Cabral, op. Cit. pp 215-216

perdre du terrain face à la concurrence des structures dites apolitiques, notamment le syndicat et la société civile.

Dans la promotion et la défense des valeurs citoyennes et républicaines, ces deux entités mènent le même combat que le parti politique. Ils se complètent pour ainsi dire. La seule différence c'est que contrairement aux structures apolitiques, le parti politique a pour objectif principal la conquête du pouvoir. C'est pourquoi, il focalise plus d'attention au détriment des autres acteurs qui animent la vie d'un Etat.

Toujours est-il que, dans les Etats africains, cette vie est polluée par des partis politiques malades parce que pervers. A preuve et malgré l'espoir suscité par l'ouverture démocratique, ces organes politiques n'attirent que peu de citoyens.

Considérés comme des clubs d'amis, leur création n'obéit à aucune rigueur politique. Se multipliant exponentiellement, ils se télescopent. Ce qui rend illisible l'activité politique et désoriente le processus démocratique. Car, le problème serait moins grave si la création des partis politiques en question se fonde sur une idéologie et sur des objectifs clairement définis. Mais, si la frustration et l'opportunisme motivent leur mise sur pied, cela déroutent l'esprit politique. Alors, les conséquences d'un tel comportement sont sans précédent. Il ouvre les portes de la haine et la compétence politique est teintée de coloration ethnique. Les partis ainsi créés, s'identifient aux ethnies. Ce qui provoque dans la plupart des cas, l'expression d'un vote ethnique.

Dans un autre registre, la prise du pouvoir en Afrique par un individu ou son élection, est interprétée comme la victoire d'une « communauté ethnique ». Ce qui se traduit, dans les faits, par la nomination des membres de ce groupe à des postes stratégiques de l'Etat. Ce phénomène gagne également les directions des entreprises publiques.

De son côté, la promotion des citoyens est liée, non pas à la compétence professionnelle, mais plutôt à l'appartenance à l'ethnie dirigeante. Cette situation fragilise les rapports ethniques et secoue la puissance publique.

Dés lors longtemps latent, le conflit ethnique devient réalité. Un obstacle au développement ! Celui-ci d'ailleurs restera hypothéqué tant que « l'ethnicité »

n'est pas prise en charge par une politique intelligente. Le succès de celle-ci dépend dans une large mesure de la diffusion, par les partis politiques, d'une culture politique démocratique. Mais avant d'en arriver là, essayons de comprendre le « mal ethnique » qui gangrène et infecte le processus démocratique en cours dans le continent africain.

Chapitre IV : Souveraineté et Démocratisation

IV. 1 Le défi de l'ethnicité

L'ère du multipartisme, en Afrique, a consacré l'avènement des partis politiques, qui pour la plupart d'entre eux reposent sur des bases ethniques.

Conçus pour former les citoyens en vue de conquérir le pouvoir, ces partis sont désormais créés pour traduire l'expression d'un groupe d'individus partageant les mêmes considérations linguistiques et culturelles. Cette situation perturbe le jeu démocratique et dénature le pluralisme politique qui, dépasse la simple multiplication d'organes politiques. Le pluralisme est une plage de liberté, qui offre au citoyen la possibilité de choisir, de se déterminer entre plusieurs projets de sociétés appartenant à différents partis. Il est le cadre idéal pour l'affirmation citoyenne de la souveraineté. Donc le pluralisme ne peut pas être réduit au simple multipartisme. Il ne doit pas l'être surtout lorsque ce dernier prend des proportions inquiétantes. C'est dire que le multipartisme, tel qu'il est en cours, constitue un danger pour l'Afrique. Pourquoi ? Parce qu'il ouvre des plaies difficilement cicatrisables. Parce qu'il fragilise la cohésion sociale. Parce qu'il constitue un obstacle, qui risque de freiner le processus de démocratisation, par conséquent compromettre le développement du continent noir.

La création d'un parti politique obéit à une logique. Nous l'avons déjà dit. Mais lorsqu'elle est motivée par le ressentiment et par les considérations partisans qui excluent la prise en charge de la volonté générale, elle pose problème. Malgré une bonne intention, en Afrique, les partis politiques tendent à s'identifier aux groupes ethniques qu'ils manipulent pour atteindre leurs objectifs. Dans cette dynamique, ne sont pas écartées les anciennes formations politiques. Ainsi, il est cultivé la différenciation entre les groupes d'individus. La méfiance s'installe. Le mal prend forme. L'ethnie est l'ennemie de l'ethnie.

Source du mal, elle devient un facteur troublant en dépit de son importance. Dès lors, il reste qu'à l'apprécier objectivement afin de proposer des solutions adéquates aux difficultés qui minent le continent noir. C'est ce que semble dire

Makhtar Diouf lorsqu'il affirme : « le facteur ethnique joue un rôle important dans le fonctionnement des sociétés africaines. Le chercheur qui n'en tient pas compte risque de commettre bien des erreurs de diagnostics »⁷⁵.

Sans aucun doute, l'ethnie occupe une place centrale dans le jeu des équilibres des sociétés africaines. Pour s'en convaincre, revisitons le passé. Mais d'abord qu'est-ce que l'ethnie ?

L'ethnie est un ensemble de familles, historiquement constitué sur un espace délimité et identifiable à travers une même langue et une même culture.

En Afrique, les ethnies sont issues d'un seul peuple. Elles ont vu le jour dans la région des Grands lacs, pour ensuite se propager en Ethiopie et dans la Vallée du Nil. Delà, après l'invasion de Cambyse II (roi de Perse, en 525 avant notre ère) elles migrèrent vers le centre Est/ Ouest et peuplèrent le continent. Régies par les principes de la mât, les ethnies furent un exemple d'organisation politique, social et militaire. En guise d'illustration, rappelons-nous les Empires du Mali, du Ghana et du Songhaï, de la célèbre armée Zulu dirigée par le chef Chaka.

Modèles d'Etats bien structurés, ces empires étaient assis sur une forte cohésion ethnique. D'où leur puissance rayonnante. En cultivant la tolérance et la paix à partir d'une organisation harmonieuse, les ethnies constituèrent un facteur de développement socio-économique et politique.

Aujourd'hui, tel n'est pas le cas. Car, le facteur intégrateur des ethnies est mis à rude épreuve. Une nouvelle donne voit le jour : le conflit ethnique. Se développant, ce fléau fragilise Kémit qui tombe malade. Ce dernier souffre. Terriblement même ! Et le mal est profond. S'il ne provient pas des affrontements interreligieux, il résulte pour la plupart du temps de la confrontation ethnique. En exemple, au Burundi et au Rwanda Hutu et Tutsi ont fini de s'exterminer. De son côté, la Côte d'Ivoire souffre de l'affrontement entre Bété, Baoulé, et Djoula. En Guinée Conakry, soussou et malinké se regarde en chien de faïence. Le Nigeria, quant à lui, est miné par les luttes interreligieuses. Et encore, etc. Les affrontements ont engendré parfois une ``boucherie humaine'' sans appel. Autrement dit, il arrive que le carnage atteigne un seuil qui défie l'entendement. Dans ce cas, on parle de génocide. Désormais, la violence prend la place de la non

⁷⁵ M.Diouf. Sénégal Les Ethnies et la nation, Paris, L'Harmattan, 1994, p.10

violence. La culture de paix est reléguée au second plan au profit de la ``violence ethnique''. Comment est-on passé à cette situation chaotique ?

La réponse de Grégoire Biyogo est toute simple : « la vérité, dit-il, est qu'aucune ethnie n'est fondamentalement génocidaire, et n'est en haine des autres ethnies si ce n'est par construction idéologique (...) de régimes autocratiques et plus encore de lobbies occidentaux qui les façonnent, les soutiennent et les perpétuent contre la volonté populaire et l'esprit des lois... »⁷⁶.

Donc, contrairement à ce qui est soutenu, l'ethnie est étrangère au mal. Elle n'en est pas, non plutôt, la source principale. Elle a été, tout simplement, victime d'une idéologisation et d'une manipulation orchestrées par des lobbies financiers et industriels en complicité avec des dirigeants africains, soucieux de préserver leurs intérêts. En réalité, le mal ethnique est le résultat d'un long processus d'instrumentalisation des sociétés africaines. En d'autres termes, le ``malaise ethnique'' a commencé à partir de la colonisation.

Nous sommes en 1885. Précisément à Berlin. Une conférence eut lieu et décida de la balkanisation de l'Afrique. Cette décision désarticula en profondeur la cohésion des ethnies, de surcroît le continent noir tout entier. Pour réussir cette entreprise désastreuse, le colonisateur manipule les ethnies. Il sème le désordre et nourrit la haine entre elles. La tactique est simple. Elle rappelle le fameux principe : « diviser pour régner ». A ce sujet, les propos du capitaine Gallieni - guerrier et technicien de la colonisation - rapportés par l'historien togolais AGBOBLI, sont sans équivoques : « pour dominer cette riche contrée africaine dotée d'Etats constitués, il (...) faut essaimer la haine, la zizanie et l'anarchie en opposant les ethnies les unes aux autres et en décapitant les sociétés de leurs chefs »⁷⁷. Ce qui fut fait. Alors, il s'en est suivi un morcellement de Kémit et de fait, un déchirement des ethnies. Néanmoins, les luttes pour l'indépendance du peuple africain calmèrent cette tempête. Du coup, les ethnies retrouvèrent leur solidarité et leur cohésion. Cet acquis fut consolidé jusque même après les indépendances, avec l'instauration des pouvoirs autoritaires. Malheureusement, l'avènement du multipartisme déclencha la ``bombe ethnique''. Les gaz provenant

⁷⁶ .G.Biyogo, KEMIT ANTI-DEMOCRATE ?, op.cit.p.72

⁷⁷ . Interview accordé à Démocraties Africaines, N°3 avril - mai- juin, 1995

de ce danger, envahissent les partis politiques qui viennent de voir le jour. Ces formations politiques sont ethnicisées. Les populations qui y militent, sont outrageusement manipulées. En ce sens, il est élaboré une idéologie centrée sur la culture du séparatisme, de la violence et du mal. Elle est l'œuvre, cette fois-ci, des dirigeants politiques africains soumis aux caprices du vieux colon. Les vieilles méthodes sont ainsi reproduites pour la préservation d'intérêts particuliers.

L'on assiste, par conséquent, à une compétition farouche entre les ethnies pour le contrôle du pouvoir. Se forment alors des groupes régionaux à base ethnique. Pour s'affirmer et imposer sa suprématie, chaque groupe élabore et diffuse des visions ethnicistes : c'est l'ethnicité. Elle est, pour reprendre Makhtar Diouf, « une quête d'identité collective, au plan culturel, et parfois au plan politique »⁷⁸. L'ethnicité consiste à cultiver la différenciation entre des groupes d'individus, qui composent une société. Pour cela, elle joue sur les paramètres identitaires. Ce qui réveille les velléités ethniques. La concurrence devient rude. Elle engendre des querelles interethniques, qui prennent parfois le dessus sur les efforts de démocratisation. Celle-ci, justement, prend les couleurs d'une « ethnicisation », c'est à dire d'une occupation de l'espace public par une ethnie.

Ce phénomène pervertit le système démocratique. Car, en lieu et place de l'expression du peuple, une seule ethnie impose sa suprématie. Son hégémonie. Les autres sont réduites à des tâches subalternes. Elles sont marginalisées.

En s'installant au cœur de l'institution publique, l'ethnie dirigeante s'accapare tout, dicte sa loi et se partage les ressources disponibles. Le travail ainsi que la promotion sont liés à l'appartenance à ce groupe. Ses membres occupent les postes stratégiques de l'appareil étatique : ministères, directions de sociétés publiques, hiérarchie militaire. Mécaniquement, ils défendent le chef de l'Etat qui se trouve être un des leurs. Ce dernier symbolise, à leurs yeux, la réussite de toute une communauté.

Ainsi, la conscience ethnique prend le dessus sur la conscience citoyenne. Le processus de démocratisation est affecté. Il dévie de sa trajectoire. L'espoir qu'il suscite, s'estompe. Le peuple est de nouveau pris en otage. Sa souveraineté – s'elle existe – demeure entre les mains de l'ethnie au pouvoir. Dès lors, le retour à la case

⁷⁸ .M.Diouf, op. cit. p10

de départ est plus qu'une probabilité. En détournant le potentiel créateur des ethnies à des fins partisans, les lobbies étrangers et leurs complices éloignent l'Afrique des chemins du développement. Ce détournement maintient Kémit entre les filets de la guerre, de la misère, de la famine et des épidémies.

C'est dire que, telle qu'elle s'exprime aujourd'hui, l'ethnicité détruit à petit feu l'Afrique au lieu de la sauver. Ce phénomène accentue les problèmes dont la résolution appelle une vigilance sans faille et un dépassement sans commune mesure. Pour tout dire, la « réalité » ethnique est véritablement un cas. Elle constitue un obstacle, qu'il convient de surmonter à tout prix. C'est pourquoi, elle nécessite la mise en œuvre d'une politique courageuse pour sa prise en charge effective. L'avenir du continent noir en dépend entièrement. Autrement dit « la construction d'une nouvelle Afrique démocratique doit en tenir compte, la reconnaître au lieu de le nier ou de l'ignorer superbement, donc en refusant de le traiter. Car derrière les réalités de l'ethnie, se profilent celles de cultures et de sociétés qui ont leur histoire propre, leurs sensibilités et leurs interrelations. De ce point de vue, l'ethnie est un enjeu démocratique et culturel qui mérite désormais d'être intégré dans toute problématique démocratique en Afrique, car elle pose le problème du respect des minorités et de l'expression légitime des différences, surtout avec la crise identitaire universelle »⁷⁹

Il s'agit en définitive, de renverser l'image négative projetée de l'ethnie. C'est-à-dire la retrouver comme puissance créatrice et facteur de développement, dans une perspective d'ouverture à la modernité.

Pour y parvenir, il faut d'abord commencer par « rompre avec la tyrannie différentialiste de l'ethnie et de repenser comme pouvoir d'imagination, d'organisation et d'assomption de soi »⁸⁰. Ce qui réduira les risques de conflit. Certes, il est difficile d'empêcher les heurts inter ethniques mais tout au plus, il faudra œuvrer résolument à les prévenir pour mieux les contenir. L'acceptation de la diversité culturelle devra s'inscrire dans ce sens.

⁷⁹ B. Sine, « Editorial », Démocraties Africaines, N°3 1995

⁸⁰ G. Biyogo, KEMIT ANTI-DEMOCRATE? op cit. p 74

Ensuite, les partis politiques doivent remplir pleinement leur rôle et assurer leur mission au lieu de s'adonner à des manipulations, qui aboutissent le plus souvent à des dérapages sans précédent. D'ailleurs en guise de précaution, le multipartisme interdit aux formations politiques de s'identifier à une langue, à une ethnie, à une religion ou à une région. Donc, les militants d'un parti doivent venir de tous les groupes sociaux pour fortifier la tolérance et l'intégration inter ethnique. L'unité nationale y gagne.

Enfin le règlement, la gestion ou la prévention d'un conflit ethnique nécessitent une démarche intelligente centrée sur l'exploitation judicieuse des rapports inter individuels et inter groupes. Dans ce sens, il serait bénéfique pour l'Afrique de mettre en contribution « la plaisanterie inter ethnique ». Elle constitue une arme efficace, qui rapproche deux entités antagoniques par la négociation. Instrument de médiation, il apparaît également comme un facteur d'intégration et de consolidation de la cohabitation entre ethnies. Des Etats africains l'ont exploité à bon escient. C'est le cas du Sénégal. Dans ce pays les ethnies ont fini de se tolérer et de s'accepter grâce à une bonne politique d'harmonisation, qui prend en compte les facteurs régionalistes.

Cet exemple doit inspirer les africains dans leurs démarches de relever le défi de l'ethnicité. Seulement le conflit en Casamance vient pour rappeler que dans ce domaine aussi, rien n'est définitivement acquis. Par conséquent, tout reste suspendu à la volonté des leaders politiques et aux comportements des populations. D'où l'importance de la nécessité d'une culture politique démocratique.

IV.2 DE LA NECESSITE D'UNE CULTURE POLITIQUE DEMOCRATIQUE

Aux yeux de plusieurs observateurs, l'Afrique apparaît comme le "grand vagabond" de l'humanité. Tenaillé par les calamités naturelles, les épidémies et le SIDA, ce continent se débat dans les eaux troubles de "l'ethnisme", c'est à dire de l'auto détermination d'un groupe. Tel qu'il se manifeste, ce phénomène constitue un danger, qui handicape la marche vers la démocratie et le progrès. Son lot de massacres, de réfugiés et d'exilés, compromet l'avenir d'un continent, déjà fragile.

Aujourd'hui, l'urgence de l'action appelle le déploiement de beaucoup d'énergie pour contenir ce mal afin de sauver Kémit de l'auto dissolution. Autrement dit, les africains doivent tenir bon et converger tous leurs efforts vers cette direction. Car, de la bonne gestion de ce fléau dépend l'avenir de tout un peuple. Le peuple noir. Donc, il ne s'agit pas simplement, pour ce peuple, de réagir mais d'agir. Agir pour transformer radicalement les comportements. Agir pour changer les mentalités. Agir pour sauver l'Afrique et les africains.

En effet, l'histoire nous renseigne que les peuples avancés, sont ceux qui ont dominés et dépassés le conflit ethnique. Ces peuples ont réussi à gérer et à digérer ce facteur, en mettant en avant l'intérêt collectif et l'acceptation de la différence. Mieux, ils ont élaboré et mis en œuvre des politiques intelligentes, qui ont pris en compte les intérêts des minorités. Ce chemin doit être investi par les africains s'ils veulent entrevoir les portes du développement. Il suffit d'en avoir la volonté mais aussi et surtout d'en être conscient. Le retour triomphal de Kémit dans la "cour des grands" est à ce prix.

Tout compte fait, les africains doivent se convaincre que leur continent est en danger. Il se meurt. Et si rien n'est fait pour le sauver, il s'effondra. C'est dire que, l'Afrique doit prendre son destin en main. Ce qui interpelle au premier chef ses fils. En réalité, il s'agit d'amener les africains à prendre conscience de la situation peu reluisante qui environne leur vécu. Cette prise de conscience permet de se convaincre qu'il existe des solutions africaines aux problèmes africains. Seulement, elle suppose une connaissance de soi qui, doit nécessairement passer par un retour aux sources pour bien prendre en charge le présent et mieux

appréhender l'avenir. Ce voyage, qui appelle un repli sur soi-même, est un acte périlleux. Car, il contraint l'africain à se regarder, à se parler, à dialoguer avec l'autre qui n'est rien d'autre que lui-même. Il est, pour être court, un exercice de reconnaissance de soi.

En vérité, l'Africain doit s'efforcer à se connaître s'il ne veut pas réellement faire du surplace. Pour être précis, il se doit de connaître ce qu'il fut et ce qu'il est, pour après, avoir la perspective d'un bel avenir. Ce comportement l'oblige à être conscient. Autrement dit, l'adoption d'une telle attitude consiste à éveiller la conscience africaine. Une conscience partagée entre le souvenir traditionnel et l'option pour la modernité, caractérisée par un horizon flou. Quel dilemme !

De toutes les manières, le mouvement vers la modernité semble être irréversible. Dès lors, c'est un impératif que d'assimiler les valeurs occidentales mais en les intégrant à la réalité africaine. Cette démarche politique est communément appelée le consciencisme. C'est une philosophie « qui, partant de l'état actuel de la conscience africaine, indique par qu'elle voie le progrès sera tiré du conflit qui agite actuellement cette conscience »⁸¹. Sans quoi, aucun système politique, fut-il démocratique, ne pourra abréger les souffrances accumulées. Ne dit-on pas, d'ailleurs, que la démocratie est un paradis politique mais un enfer socio-économique. Ce sentiment gagne de plus en plus des africains désemparés. Et il inquiète même. Dans ce cas, il mérite une méditation profonde. Car, l'objectif de tout système politique c'est le développement. Or le développement, lui même, a pour finalité l'homme. Alors, il est question à tout point de vue d'œuvrer pour son épanouissement, sa libération. Tout acte contraire peut être interprété comme un crime. N'échappe pas à cette règle l'ethnisme qui cultive l'hégémonie d'une ethnie au détriment des autres. Ce groupe, en imposant sa suprématie, confisque la souveraineté nationale. Il décide seul et agit seul. Au nom de tous ! Les dérives se multiplient. Les populations sont désabusées et désorientées. Frustrées, elles s'organisent pour assurer leur défense et la défense de leurs intérêts. Malheureusement, au lieu de s'inscrire dans une logique collective, cette protection accentue la particularisation et la différenciation. Donc, le mal perdure. Pourtant, il est éradicable. En d'autres termes, il existe des solutions. Pour cela, il

⁸¹ K. Nkruhna, *Le Consciencisme*, ed payot, Paris, 1965, p.20

faut miser sur l'éducation citoyenne du peuple. C'est fondamental, voire même vital. Car « une plaie qu'on néglige ne guérit pas, mais s'infecte jusqu'à la gangrène. Un enfant qu'on n'éduque pas régresse. Une société qu'on ne gouverne pas se détruit »⁸². Cette éducation doit être la mission principale du parti politique africain. Il sera aidé dans cette noble tâche par des structures classiques de formations comme l'école. En s'inscrivant dans cette logique, le parti politique retrouve sa vocation première. Ainsi, des problèmes comme celui de l'ethnicité pourront trouver une issue heureuse.

En effet, l'inculture politique des populations africaines handicape sérieusement le processus de démocratisation en cours. S'attaquant à l'inculture, l'éducation citoyenne permet de limiter les dérapages qu'elle occasionne. A un autre niveau, elle aide aussi à faire des choix conscients, intelligents et objectifs. Cette liberté dans le choix traduit fortement l'intérêt à œuvrer pour le pluralisme politique.

La démocratie suppose le respect de ce pluralisme. Ainsi, elle offre au citoyen la possibilité de motiver son choix à travers des alternatives, proposées par des structures politiques en compétition. Elle refuse de s'exprimer à travers les ondes de l'ethnisme et du régionalisme. Une démocratie ne peut en aucune manière se construire avec des briques en ethnies. La démocratie c'est l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes. Si tel n'est pas le cas alors elle se nomme : ``ethno démocratie'', c'est à dire un gouvernement du peuple par l'ethnie et pour l'ethnie. L'ethno démocratie c'est la négation même de la démocratie. Donc elle est une autre forme d'autoritarisme d'un groupe vis à vis des autres : une ethnies'arroise tous les pouvoirs et impose sa vision. Elle encourage l'ethnicité au détriment de la citoyenneté. Ce qui pose problème et brouille le jeu démocratique.

Dans un régime démocratique, les considérations ethniques doivent être dépassées mais intégrées dans un intérêt collectif, qui nivelle les ambitions partisans. Il s'agit, à ce niveau, d'ouvrir l'ethnie aux valeurs de la modernité. En d'autres termes, il convient de mettre en avant la citoyenneté.

Cependant, octroyer des droits et des devoirs à un individu appartenant à la sphère publique, ne suffit pas à faire de lui un citoyen de plein exercice. En effet,

⁸² C.H. Kane, *l'Aventure Ambiguë*, 10/18, 1961, p.91

est bon citoyen celui qui a une claire conscience de ses attributs civiques. Cela veut dire qu'il a bénéficié d'une instruction civique. Eduqué, il acquiert une culture politique démocratique. Celle-ci lui permet de s'orienter et non d'être orienté dans l'institution étatique. Désormais, il peut agir librement. Choisir sans contrainte. Ainsi, il participe activement à la vie de la nation en se prononçant clairement sur toutes les questions soulevées. C'est le cas, lorsqu'il se détermine par le vote pour le choix des dirigeants. La carte électorale qu'il détient, devient une arme redoutable. Grâce à elle, il retrouve la dignité. Il est responsable, par conséquent souverain. Ses choix politiques traduisent l'expression de sa souveraineté.

Tout compte fait, l'avènement de ce nouveau type de citoyen contribuera à rendre lisible le jeu démocratique. Conscient, ce dernier portera son choix non pas sur l'homme politique qui aura à apporter plus de riz, d'huile et de sucre mais plutôt sur celui qui aura à présenter le meilleur programme de gouvernement, pendant les périodes de joutes électorales. En se comportant de la sorte, il aide la politique à se crédibiliser. Celle-ci devient une activité sérieuse, exercée par des hommes sérieux, ayant un sens élevé des priorités majeures d'un peuple en souffrance. Cette activité refuse, en un mot, de se contenir dans des compartiments ethnistes et régionalistes pour épouser les contours de l'intérêt collectif. Celui-ci n'est pas confondu à l'intérêt particulier. Désormais, entre le bien public et le bien privé la distinction est nette. La récompense du citoyen se voit ériger en règle de droit. Autrement dit, elle dérive d'un comportement démocratique. Qu'elle soit positive ou négative, la sanction se doit être une culture. Une attitude. Une habitude. A ce titre, elle donne un sens aigu à la justice sociale. Car, il faut le reconnaître, les africains n'apprécient pas trop la sanction surtout quand elle revêt le caractère punitif. Naturellement, ils aiment recevoir les récompenses lorsqu'ils accomplissent des actes de grandeur nature. Mais dès qu'il s'agit d'un acte condamnable, on réunit tous les moyens imaginables pour dissuader celui qui veut prendre la sanction. Ainsi, l'on démarche sa famille, ses amis, son marabout pour trouver un compromis. Cette attitude fragilise l'institution juridique, pilier essentiel de "l'infrastructure démocratique".

En effet, le respect des institutions est la condition sine qua non pour le triomphe de la démocratie. Leur bon fonctionnement favorise l'éclosion des libertés et l'épanouissement des citoyens. Ces derniers, conscients de leurs droits et de leurs devoirs, oeuvrent pour la civilisation des rapports sociaux. Leur compétition, fut elle politique, cesse de traduire des préoccupations ethniques.

Dés lors, la politique s'humanise. Elle re-devient un jeu, mais un jeu qui respecte les droits des minorités. Elle ne sera plus une bataille sauvage dont l'enjeu fondamental reste la survie d'une espèce ethnique. D'une seule espèce ethnique ! La politique est tout, sauf un jeu d'épuration entre groupes d'individus partageant le même cadre de vie. Au contraire, elle est un jeu dont les acteurs sont non pas des ennemis mais des adversaires, qui acceptent d'observer scrupuleusement les règles établies.

Toujours est-il que, un tel jeu appelle pour sa praticabilité un sol exempt de mines ethniques ou du moins de politiques autoritaires. Ce qui renvoie à l'élaboration d'un système politique et à la mise sur pied d'un cadre institutionnel pouvant garantir les droits et les libertés des citoyens. Il s'agit de l'Etat de droit démocratique. Cette forme d'Etat constitue un rempart contre l'arbitraire et l'abus du pouvoir. En s'assignant la mission de sauvegarder certains droits inaliénables - la vie, la liberté et la recherche du bonheur - l'Etat de Droit apparaît comme un cadre idéal pour l'expression de la citoyenneté. Au citoyen, il offre un éventail de droits, de devoirs et de libertés à jouir mais dans la mesure de l'autorité des lois. Aussi, il offre la possibilité à la souveraineté de s'exercer non pas simplement sur le citoyen mais également sur lui-même.

Dans ce cadre institutionnel, l'Etat est un sujet soumis au droit au même titre que le citoyen. C'est dire que la loi y a une place centrale. Elle a valeur suprême. Donc, elle est sacrée. Par elle, l'Etat restaure ou instaure l'autorité, c'est à dire "le pouvoir d'imposer l'obéissance" pour reprendre Léopold Sédar Senghor.

De là, il retrouve un pouvoir. Son pouvoir. Autrement dit, il a une force. Mieux, il est force. Alors, il peut imprimer sa marque. En un mot, il retrouve une puissance qu'il imprime à lui-même et à ses membres, à savoir les citoyens. Cette puissance se traduit à travers la mise sur pied de juridictions, susceptibles de contrôler et de coordonner les activités des différentes institutions qui le

composent. Parmi ces institutions, nous pouvons citer entre autre le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Ils constituent les leviers d'un Etat de droit. A ce titre, ils ont la charge de lui donner du souffle pour que triomphent les valeurs démocratiques.

En somme, l'Etat de droit fonde beaucoup d'espoir sur l'exécutif, le législatif et la magistrature pour sa viabilité. Dès lors, chaque pouvoir se doit de remplir pleinement son rôle. Pour cela, il faut qu'ils arrivent à se neutraliser mutuellement. Dans cette perspective, il convient de les séparer.

Séparer les pouvoir c'est délimiter les compétences. Ici, il s'agit pour le compte de notre travail d'évoquer la nécessité d'entreprendre l'équilibration des pouvoirs qui structurent la puissance publique afin de mieux organiser le jeu démocratique. Nous ne rentrerons pas dans les considérations techniques. Seulement, il ne serait pas inutile de signaler que l'avenir du processus de démocratisation en Afrique, dépend en partie du respect du principe de séparation des pouvoirs. Ce principe prône l'attribution de prérogatives à chaque pouvoir, dans l'intérêt d'assurer un meilleur fonctionnement de l'appareil étatique. En termes simples, il stipule que c'est le pouvoir qui doit arrêter le pouvoir. A partir de ce moment, il est décrété la mort du totalitarisme, c'est à dire de la concentration et de la confusion des pouvoirs. Car chaque pouvoir s'évitera d'interférer dans le traitement des dossiers, qui ne relèvent pas de ses compétences.

Cependant, la séparation n'est pas la hiérarchisation. Dans la plupart des Etats africains, les pouvoirs sont hiérarchisés : l'exécutif occupe le sommet au grand dam des deux autres. Il les ligote et détermine le plus souvent leur fonctionnement. Ce qui est contraire à l'esprit de l'Etat de Droit démocratique. Dans celui-ci, les frontières sont clairement tracées. Les rôles bien partagés. Les responsabilités assumées.

Ainsi à l'exécutif, est assigné la mission de gouverner l'Etat, c'est à dire de faire exécuter les lois votées par le législatif et les décisions prises par la justice. Qui plus est, il a en charge l'exercice de la souveraineté dans l'Etat et de l'Etat.

A côté de ce pouvoir, il y a le parlement et la magistrature. Le premier a pour rôle de contrôler les actions du gouvernement pour qu'il y ait plus de transparence dans la gestion du bien public. Le second, lui, s'occupe des litiges,

des contestations politiques ou économiques. Il est l'arbitre du jeu démocratique. Donc, son rôle est capital. Dans ce cas, il est fondamental qu'elle soit indépendante. Cela veut dire que les hommes qui exercent ce métier, doivent être mis dans de bonnes conditions pour pouvoir dire le droit, en leur âme et conscience. Rien que le droit. Hommes de justice, ils sont condamnés, pour toute leur vie, à ne rendre que la justice.

En forçant le respect des institutions, la justice permet ainsi au citoyen d'avoir une culture d'Etat et de paix. Seulement, force est de constater que la séparation des pouvoirs comme l'indépendance de la magistrature, sont des matériaux nécessaires mais pas suffisants pour la construction de " l'infrastructure démocratique ", de surcroît l'Etat de droit. A ces deux principes, il faudra en ajouter encore deux autres : la légitimité des gouvernants et la liberté de presse.

D'abord, la légitimité des gouvernants. S'ils ne sont pas des militaires, les dirigeants africains - à quelques exceptions près - sont issus d'élections contestées. La permanence du coup d'Etat et l'irrégularité des élections ainsi que leur manque de transparence, font que la plupart des gouvernements sont illégitimes. Ils ne traduisent pas l'expression de la volonté populaire. Ce qui est un handicap pour la crédibilité interne et externe de l'Etat.

Au plan interne, l'illégitimité d'un régime corse les rapports gouvernants / gouvernés. Il en découle un durcissement des relations. Les libertés sont affectées. Secoué, l'Etat se fragilise. Les conséquences sont sans mesure. Elles se ressentent même au plan externe. A ce niveau, l'organisation des élections est non pas une occasion pour l'exercice de la citoyenneté, mais une quête de légitimité pour les arrivistes de présidents, vis à vis de la communauté internationale. Révélateur, est la présence d'observateurs étrangers en pays Kémit pendant les périodes électorales. Quel paradoxe ! Souveraineté et dépendance ? Une telle situation n'est pas envisageable dans un Etat de droit. Ici, l'organisation d'une élection est soumise à la rigueur de la régularité et de la transparence. De facto, la légitimité du gouvernant qui, se trouve être le vainqueur, ne souffre d'aucune contestation. Donc, il faut que les africains se persuadent une bonne fois pour toute, que la légitimité d'un régime - qui se dit démocratique - se mesure par la fiabilité de son système électoral. Car, un gouvernement légitime traduit l'expression de la

volonté d'un peuple. Cette volonté rapporte toujours le degré de conscience et de liberté du citoyen. C'est dire qu'à l'arrivée, le principe de légitimité appelle à son tour celui de la liberté d'opinions. Ce dernier, pour sa part, suppose l'existence d'une presse plurielle et indépendante. Ce qui nous amène à parler, maintenant, de la liberté de presse.

Un Etat de Droit, c'est la qualité de la presse favorisée par un climat de liberté qui combat l'extinction des opinions contradictoires. Cela veut dire qu'un système démocratique, se mesure également par le degré de maturité et de responsabilité de sa presse. Une presse mure et responsable est, celle-là même qui jouit d'une certaine liberté. En un mot, dans un Etat de Droit la radio, la télévision et le journal sont libres mais dans les limites de la loi. Ainsi, ils peuvent former le citoyen en diffusant les valeurs démocratiques. Aussi, ils l'informent de la situation du pays. A ce sujet, il lui est rendu compte les activités du gouvernement. Pour tout dire, la presse est le meilleur instrument de lutte contre la gestion opaque de l'espace public. Sa neutralité et son objectivité permettent au citoyen d'être en alerte. Par ses actes responsables, elle contribue à construire solidement l'édifice démocratique.

Au total, l'avenir de la démocratie en Afrique se joue sur la détermination des africains à construire des Etats de Droit. Ce type d'Etat offre un environnement de libertés, permettant aux citoyens africains de s'exprimer souverainement tout en s'acquittant de leurs devoirs. Armés d'une culture politique démocratique, ces derniers mettent en avant l'intérêt général. Ce qui aide à neutraliser la bombe sociale, c'est à dire l'ethnicité. A côté de la pauvreté et du SIDA, ce fléau constitue un défi majeur dont la maîtrise déterminera fortement le succès de la démocratisation en cours dans le continent noir. Ce processus, faut-il le dire, n'a jusqu'ici pas tenu ses promesses malgré quelques avancées significatives. Des coups d'Etats permanents aux querelles ethniques en passant par les épidémies et les mascarades électorales, les résultats obtenus sont en deçà des attentes.

Tout cela pour dire que la démocratisation est vouée à l'échec tant que l'on ne prend pas le soin de la contextualiser. Autrement dit, sans une bonne politique

des ethnies, sans une prise en compte de l'histoire et du destin du peuple noir, cette entreprise est condamnée à l'avance.

Pour éviter le naufrage, il importe pour les Africains de creuser sous leurs propres pieds et d'exploiter les mines culturelles susceptibles d'apporter des solutions à leurs problèmes. Ce qui appelle une nouvelle manière de penser et d'agir. Le destin de la philosophie politique en Afrique se joue à ce niveau. Alors, c'est vers cette direction qu'il faudra s'orienter pour espérer acquérir la souveraineté politique et la souveraineté économique, à savoir l'indépendance économique, qui tardent encore à se concrétiser./.

CONCLUSION

En Afrique, la question de la souveraineté est toujours d'actualité. L'examen du sens des indépendances nous a permis de constater que la souveraineté renvoie à plusieurs sens. Ainsi, nous retiendrons entre autre qu'il existe la souveraineté interne, la souveraineté externe, la souveraineté politique et la souveraineté économique. Si les deux premières sont acquises, les deux restent à conquérir. La jouissance de ces souverainetés permet à la souveraineté nationale de s'exercer pleinement. C'est dire qu'en dépit de l'acquisition des indépendances formelles, la lutte pour la libération et l'épanouissement du peuple noir continue. Un peuple qui accepte toujours de se battre, de se sacrifier à chaque fois que les circonstances l'exigent. Malheureusement la récompense n'est jamais à la hauteur de son engagement. Pire, ce peuple est une marionnette à la merci de l'autorité politique qui, n'est que son représentant. Ce dernier, est celui à qui il a transféré ses pouvoirs. Par conséquent, il parle et agit à son nom. Seulement ses intérêts ne recoupent pas toujours ceux du peuple. Il travaille plus à se maintenir au pouvoir qu'à œuvrer pour l'intérêt collectif. En ce sens, il concentre tous les pouvoirs et se sert de la force pour imposer l'autorité. S'il organise des élections c'est pour gagner le plus souvent une légitimité internationale. Ce qui le met naturellement en conflit avec son peuple qui, en réalité, est le seul souverain.

Force est de constater alors que l'Afrique a mal. Elle souffre surtout du comportement de ses dirigeants. C'est la politique, autrement dit, qui est en crise. Au lieu d'être une activité sérieuse appelant pour son exercice le talent et le sens de l'intérêt général, elle s'offre comme le moyen le plus rapide pour accéder au pouvoir, confisquer le peu de ressources disponibles. En persistant dans cette voie ceux qui s'y adonnent, créent les conditions de la contestation. Leur mauvaise gestion plonge l'espace public dans l'impasse et l'immobilisme. Pire, elle a ouvert des plaies sociales qui ont du mal à se cicatrifier.

Aussi, la justice n'est pas en reste. Ligotée, elle a du mal à s'affirmer à cause de sa dépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif et du caractère réfractaire de l'Africain à la sanction. Ici, la sanction relève de la mauvaise gestion du bien public.

En somme, l'insouciance des dirigeants africains, le déficit de sanction et de culture politique démocratique ont fini par fragiliser l'Etat africain et compromettre son avenir. Et si rien n'est fait, le continent noir court des risques dont les conséquences seront sans mesure. Pourtant, et malgré, le peuple africain désespère pas. Il croit toujours à une Afrique stable, prospère et développée. Une Afrique débarrassée des tensions inter ethniques et inter religieuses, des maladies endémiques, du SIDA et de la famine. Une Afrique qui pèse et qui compte sur l'échiquier mondial. Seulement pour y arriver, il faut que les africains croient fermement à leur continent. Autrement dit, ils doivent avoir conscience que le continent noir va mal et qu'il est entrain de négocier la pente de l'auto dissolution. Cela veut dire que c'est plus qu'une nécessité que construire de nouveau une Afrique. C'est le résultat qu'à révéler notre effort intellectuel à travers l'étude de quelques éléments constituant la souveraineté.

Alors, l'urgence de l'action appelle les africains à taire leurs querelles et à converger leurs énergies pour bâtir une Afrique forte. Car construire de nouveau une Afrique c'est parier pour un continent dont les fondements reposent sur la valorisation des relations humaines. C'est prétendre à un continent dans lequel, les hommes se tolèrent, s'acceptent dans la différence et la pluralité. En d'autres termes les africains devons faire preuve d'imagination, d'organisation, de créativité et d'innovation. Ce qui suppose un changement de comportement, donc une prise de conscience marquant le retour aux sources et l'ouverture aux valeurs de la modernité.

Ce retour permettra d'abord Africain de re-trouver et d'utiliser des moyen africains pour résoudre les problèmes africains. Cet acte révolution est la réponse à la question récurrente de l'importation des institutions et des modèles de société. Ainsi, l'Africain se sentira partie prenante de l'avenir de son continent. Mieux, l'activité politique sera l'affaire d'un large secteur de la population. Dans cette optique, l'éducation des populations à la culture politique démocratique sera d'un

apport décisif. Alors triomphera la citoyenneté au détriment de l'ethnicité et de tout autre considération.

C'est pourquoi, il faudra ensuite repenser l'Etat africain et redéfinir la notion de territoire. A ce niveau, il est besoin de culturaliser démocratiquement les masses à partir du point le plus bas, c'est-à-dire le quartier. Ce lieu doit être le point de départ du changement radical de l'Afrique. Pour cela, il faut la décentralisation soit un mode de vie. En d'autres termes, le choix des dirigeants politiques doit commencer au niveau des quartiers. Dès lors, ceux à qui on a fait confiance pour gérer les affaires associatives ou publiques, sont obligés de faire des résultats pour prétendre à un palier supérieur. Ainsi, les africains auront non pas simplement des élus politiques mais des élus de développement.

Enfin, le retour aux sources permettra à la conscience africaine de se libérer, de produire de nouveaux projets de société adaptés à la réalité africaine et susceptibles de la transformer qualitativement. Il est possible, autrement dit, de restaurer, de produire de nouvelles valeurs éthiques et politiques, centrées autour de la justice et de la vérité. Dans cette perspective, il est souhaitable de se référer à l'Egypte qui, peut aussi offrir des pistes intéressantes pour l'élaboration d'un système éducatif africain performant.

Là, est attendue la contribution décisive de la philosophie politique en Afrique. Son apport donnera un contenu primordial à l'éducation à la culture démocratique du citoyen africain. Car, de la réussite de ce projet dépend l'avenir de l'ethnisme, facteur de déstabilisation de l'Etat africain. Mieux, sa réalisation contribuera à instaurer ou restaurer la paix à travers un cadre institutionnel dans lequel triomphera la justice : l'Etat de Droit. C'est ce qui réconciliera l'Afrique avec elle-même, l'Afrique avec l'humanité. A cette condition, Kémit jouira pleinement de sa souveraineté.

BIBLIOGRAPHIE

- AGBOBLIO(Agboyibo Yawovi), Interview, in Démocraties africaines, n°3,1995.
- ARISTOTE, La politique, traduction de J. Tricot , ed.Vrin, 1970,
- BATHILY(Abdoulaye),in Le quotidien, n°382,2004.
- BANEGAS(Richard),“Retour sur une transition modèle” .les dynamiques du dedans et du dehors de la démocratisation béninois, in Transitions démocratiques africaines ,Karthala,1997,pages 23-94 .
- BIYOGO(Grégoire),Kémit anti-démocrate ?Paris, ed. ciref/Icad, 2000.
- BIYOGO(Grégoire), Origine égyptienne de la Philosophie, Paris, ed. ciref/Icad, 2000
- BURDEAU(Gorges), Traité de science politique, deuxième édition, Tome VI
- CABRAL(Amilcar),Unité et lutte I :L’arme de la théorie, Paris, F. Maspero,1975
- CESAIRE(Aimé),Cahiers d’un retour au Pays Natal, Présence Africaine,1983
- DEBENOIST(Joseph Roger),La balkanisation l’Afrique Occidentale ,Nouvelles Editions Africaines, Dakar,1979.
- DEBENOIST(Joseph Roger),Conférence sur l’éthique et politique-quelques conditions pour que le fonctionnement de soit conforme à la morale, in les mardis de Brothier du 18 février au 24 mars.
- DEBENOIST(Joseph Roger), “Leopold Sedar Senghor et l’indépendance”, in Senghor Colloque de Dakar,1996,pages,37-47.
- DIAW(Aminata),La problématique de la nation dans la pensée politique de Senghor, in Senghor colloque de Dakar,1996,pages 7-13.
- DIOP(Cheikh Anta), Civilisation ou Barbarie, anthropologie sans complaisance, Paris, Présence Africaine, 1981.
- DIOUF(Mamadou), Sénégal, les Ethnies et la nation Paris l’harmattan,1994
- EBOUSSI BOULAGA(Fabien), Les Conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre ,Paris, Karthala, 1993.
- FANON(Frantz),Les Damnés de la Terre, Paris, F. Maspero,1961.

- FRES(Geraldine) et MARTINEAU(Jean Christophe), Enquête, in Jeune Afrique Economique, n°150,Décembre,1991,pages 164-171.
- HOBBS(Thomas), Le Leviathan, trad ;,ed. Serey,1971.
- LOCKE(John),Traité du Gouvernement Civil, trad. de D. mazel, ed. Garnier-flammarion,1990.
- MARTIN(Nicolas), Senghor et le monde- La Politique internationale du Sénégal
ABC
- MARX(Karl) et ENGELS(Frédéric),l' Idéologie Allemande, éditions sociales,1976
- MBODJI(El hadji amadou), Cours de droit constitutionnel et Institutions politiques. Années licence en droit fascicule1, UCAD, 2002-2003.
- MBUUP(Samba Buuri),Identité culturelle, démocratie ou muntucratie ? Limites du modèle occidental et nécessité d'une perspective africaine, in Démocraties Africaines, n°3, 1995, pages 45-52.
- MEHLER(Andréas), "Cameroun : une Transition qui n'a pas eu lieu", in Transitions Démocraties Africaines, Karthala, 1997,pages 95-138.
- MITTERAND(François), Discours de la BAULE,1990.
- MWAYILA(Tshiyembe), l' Etat post colonial facteur d'insécurité en Afrique,
Présence Africaine.
- NKRUMAH(Kwamé), Le Consciencisme . Philosophie et idéologie pour la décolonisation et le développement avec une référence particulière à la révolution africaine, Paris, Payot, 1965.
- OBENGA(Théophile), la Philosophie africaine de la période pharaonique 2780-330 avant notre ère, Paris ,L'harmattan, 1990.
- OTAYEK(René), la "Revanche du politique sur le Politique". Les intellectuels et la démocratie au Burkina Faso, in Transitions Démocraties Africaines, Karthala, 1997, pages 279-309.
- PENINO(Jean louis), le Soudan, in le Monde diplomatique, mai 2004
- QUANTIN(Patrick), "Introduction", in Transitions démocratiques Africaines, Karthala, 1997, pages 7-21.
- ROUSSEAU(Jean Jacques), Du Contrat Social, Garnier-flammarion, 1966
- SECK(Cheikh Yérim), "Des lois fondamentales à géométrie variable ,in Jeune Afrique l'Intelligent, n°2219du 20-26 juillet 2003.

SENGHOR(Léopold Sédar), Nation et voie africaine du socialisme, Présence Africaine.

SINE(Babacar), "le nouvel enjeu ethnique", in Démocraties Africaines, n°3, 1995

TOWA(Marcien), Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle, ed . Clé Yaoude, 1971.

WEBER(Marx), Le Savant et le Politique, 10/18, 1963.

RESUME

L'indépendance formelle des Etats africains, survenue vers les années soixante (60), n'a pas permis au continent noir d'être totalement souverain. Si la souveraineté interne ainsi que la souveraineté externe sont acquises, il reste à conquérir la souveraineté politique et la souveraineté économique. Le choix et le comportement des dirigeants africains sont à l'origine de cette situation. Leur mauvaise gestion de l'activité politique a failli conduire l'Afrique vers l'impasse. Néanmoins, des avancées sont notées. Cela veut dire que tout n'est pas perdu. L'espoir est permis.

Seulement, les Africains devront faire des choix. Autrement dit, des changements radicaux doivent être opérés s'ils veulent prétendre à un continent stable et prospère. Dans ce sens, un retour aux sources de même qu'une ouverture aux valeurs de la modernité semblent être la solution. Cet acte révolutionnaire pourra permettre à l'Afrique de contenir l'ethnisme, grâce à la production de nouvelles valeurs éthiques et politiques. L'avenir de la philosophie politique en Afrique se joue à ce niveau.